

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro Siret	EPCC du LaM
---------------------	--------------------

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL
BUDGET A : EP

M4 (1)

Budget Primitif 2025

ANNEE 2025

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

SOMMAIRE

pages			
I Informations générales	Modalités de vote du budget		
II Présentation générale du budget	A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III Vote du budget	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV - Annexes		Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		
B - Engagements hors bilan	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
C - Autres éléments d'informations	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		
D Arrêté et signatures	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) pour la section d'exploitation,
 - au niveau (1) pour la section d'investissement.
 - (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (3)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) - de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (5) :

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement

(3) A compléter par un seul des choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent"

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT		
O	VOTES AU TITRE DU PRESENT	7 025 869,29	7 025 869,29
T	BUDGET (1)		
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
P	002 RESULTAT DE		
O	FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
R			
T			
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION		7 025 869,29	7 025 869,29
D'EXPLOITATION (3)			

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT		
O	VOTES AU TITRE DU PRESENT	336 000,00	243 509,08
T	BUDGET (1)		
E	(y compris les comptes 1064 et		
	1068)		
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA		
O	SECTION D'INVESTISSEMENT		92 490,92
R	REPORTE (2)		
T			
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION		336 000,00	336 000,00
D'INVESTISSEMENT (3)			

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	7 361 869,29	7 361 869,29
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et

le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 228 110,00		3 447 320,05	3 447 320,05	3 447 320,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 091 337,00		3 161 414,33	3 161 414,33	3 161 414,33
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	75 583,00		123 014,60	123 014,60	123 014,60
Total des dépenses de gestion courante		7 395 030,00		6 731 748,98	6 731 748,98	6 731 748,98
66	Charges financières	439,00		400,00	400,00	400,00
67	Charges exceptionnelles	22 000,00		14 500,00	14 500,00	14 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(4)			35 711,23	35 711,23	35 711,23
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 417 469,00		6 782 360,21	6 782 360,21	6 782 360,21
		7 439 908,00				
023	Virement à la section d'investissement (6)			30 326,21	30 326,21	30 326,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	273 000,00		213 182,87	213 182,87	213 182,87
043	Opérat° ordre intérieur de la section(6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		273 000,00		243 509,08	243 509,08	243 509,08
TOTAL		7 690 469,00		7 025 869,29	7 025 869,29	7 025 869,29

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 025 869,29

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	809 000,00		522 437,00	522 437,00	522 437,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	6 733 722,00		6 453 432,29	6 453 432,29	6 453 432,29
75	Autres produits de gestion courante	87 747,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 630 469,00		6 995 869,29	6 995 869,29	6 995 869,29
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	60 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
79	Transfert de charge					
Total des recettes réelles d'exploitation		7 690 469,00		7 025 869,29	7 025 869,29	7 025 869,29
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		7 690 469,00		7 025 869,29	7 025 869,29	7 025 869,29

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 025 869,29

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	243 509,08
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf - Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	140 000,00		336 000,00	336 000,00	336 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	140 000,00		336 000,00	336 000,00	336 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)(5)					
26	Participat* et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
46...	Total des opé. pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	140 000,00		336 000,00	336 000,00	336 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		140 000,00		336 000,00	336 000,00	336 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	±
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	336 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)(5)					
26	Participat* et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
46...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section d'exploitation (4)			30 326,21	30 326,21	30 326,21
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	140 000,00		213 182,87	213 182,87	213 182,87
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	140 000,00		243 509,08	243 509,08	243 509,08
TOTAL		140 000,00		243 509,08	243 509,08	243 509,08

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	336 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'investissement sur les dépenses réelles d'investissement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	-336 000,00
--	--------------------

(1) cf - Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour le compte de tiers figure sur cet état (voir détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 447 320,05		3 447 320,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 161 414,33		3 161 414,33
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	123 014,60		123 014,60
66	Charges financières	400,00		400,00
67	Charges exceptionnelles	14 500,00		14 500,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciat° et aux prov°	35 711,23	213 182,87	248 894,10
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		30 326,21	30 326,21
	Dépenses d'exploitation - Total	6 782 360,21	243 509,08	7 025 869,29

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 025 869,29
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	336 000,00		336 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	336 000,00		336 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	336 000,00		336 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	336 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	522 437,00		522 437,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation	6 453 432,29		6 453 432,29
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00		20 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	30 000,00		30 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		7 025 869,29		7 025 869,29

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 025 869,29
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		203 413,82	203 413,82
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		30 326,21	30 326,21
Recettes d'investissement - Total			233 740,03	233 740,03

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	92 490,92
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	326 230,95
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1	

Chap/	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
art (1)				
011	Charges à caractère général (5) (6)	4 228 110,00	3 447 320,05	3 447 320,05
604	PRESTATIONS DE SERVICES	1 178 158,00	808 188,29	808 188,29
605	ACHATS, EQUIPEMENT, TRAVAUX	28 200,00		
60611	EDF	434 000,00	220 000,00	220 000,00
60612	GDF	480 000,00	310 000,00	310 000,00
60613	EALX	8 700,00	8 400,00	8 400,00
60614	CONTRAT CHAUFFE	99 000,00	80 000,00	80 000,00
6063	FOURNITURES ENTRE & PET. EQP	59 077,00	104 100,00	104 100,00
6064	FOURNITURES ADM	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6068	CARBURANT	5 000,00	7 000,00	7 000,00
6069	AUTRES FOURNITURES			
607	ACHATS DE MARCHANDISES			
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE			
612	REDEVANCE CREDIT BAIL			
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	58 788,00	178 750,00	178 750,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	68 000,00	40 400,00	40 400,00
6152	TRAVAUX ENTRETIEN IMMOBILIER	42 000,00	42 000,00	42 000,00
61561	MATERIEL ROULANT	4 300,00	1 100,00	1 100,00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS			
61561	MAINTENANCE DIVERS	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61562	MAINTENANCE INFORMATIQUE	72 800,00	75 000,00	75 000,00
61563	MAINTENANCE ASCENSEUR	3 500,00	8 900,00	8 900,00
61564	MAINTENANCE INCENDIE	25 000,00	20 000,00	20 000,00
61565	MAINTENANCE EAUX			
61566	MAINTENANCE AUTRES	35 062,00	40 511,00	40 511,00
61567	MAINTENANCE TELEPHONIQUE			
6181	PRIMES ASSURANCE MULTIRISQUE	29 500,00	38 000,00	38 000,00
6182	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRU	30 500,00	158 600,00	158 600,00
618	DIVERS			
6181	DOCUMENTATION	14 000,00	15 500,00	15 500,00
6182	ABONNEMENTS	27 950,00	27 500,00	27 500,00
6183	FORMATIONS	31 500,00	32 344,00	32 344,00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE & AUX REGISSEUR	5 311,00	5 200,00	5 200,00
6228	HONORAIRES	78 000,00	102 000,00	102 000,00
6231	ASSISTANCES & ASSISTANCES	46 133,33	57 738,33	57 738,33
6238	CATALOGUES ET IMPRIMES	41 900,00	75 100,00	75 100,00
6238	CADEAUX OFFERTS	1 000,00	1 000,00	1 000,00
624	TRANSPORTS DIVERS	233 000,00	163 600,00	163 600,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	17 300,00	22 000,00	22 000,00
6256	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	35 200,00	14 900,00	14 900,00
6257	RECEPTIONS	26 200,00	24 820,00	24 820,00
6261	AFFRANCH. ET ROUTAGE	18 000,00	9 000,00	9 000,00
6262	TELEPHONE ET TELEX	14 000,00	10 000,00	10 000,00
627	SERVICES BANCAIRES	1 000,00	500,00	500,00
6281	CONCOURS DIVERS	27 300,00	27 250,00	27 250,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	788 584,00	588 181,78	588 181,78
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	140 300,00	56 800,00	56 800,00
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS EXT.	1 500,00	12 485,00	12 485,00
6351	IMPOTS DIRECTS			
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 091 337,00	3 181 414,33	3 181 414,33
6311	PERSONNEL INTERIMAIRE			
6311	TAXES SUR SALAIRES			
6312	TAXE D'APPRENTISSAGE			
6318	AGEFIPH			
6333	PARTICIPATION A LA FORMATION	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6334	PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION			
6338	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	102 000,00	108 381,42	108 381,42
6411	TRAITEMENT PRINCIPAL	1 828 837,00	1 865 254,54	1 865 254,54
6412	CONGES PAVES			
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 000,00	3 500,00	3 500,00
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS			
6451	COTISATIONS URSSAF	888 000,00	888 064,14	888 064,14
6452	COTISATIONS IPICAS			
6453	COTISATIONS CASSSE RETRAITE ET PC	370 000,00	378 711,12	378 711,12
6454	PRESTATIONS ASSEDI			
6458	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			
6471	TITRES RESTAURANTS	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6472	COTISATION COMITE D'ENTREPRISE	25 500,00	25 000,00	25 000,00
6474	COTISATION AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES			
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	9 200,00	8 523,11	8 523,11
014	Atténuation de produits (7)			
65	Autres charges de gestion courante	75 583,80	123 014,80	123 014,80
651	REDEVANCES POUR BREVET, LICENCES, MARQU	75 583,80	123 014,80	123 014,80
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		7 385 030,00	6 731 748,88	6 731 748,88
66	Charges financières (8)	438,00	400,00	400,00
666	PERTES DE CHANGE	438,00	400,00	400,00
67	Charges exceptionnelles (9)	22 000,00	14 500,00	14 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 000,00	14 500,00	14 500,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS			
676	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux provisions (9) (9)		35 711,23	35 711,23
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET		35 711,23	35 711,23
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)			
022	Dépenses imprévues (1)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		7 417 469,00	6 782 380,21	6 782 380,21

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le régime.

(2) Cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 rattaché au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 681 12 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux provisions des stocks de fournitures et de matériaux et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M42.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement		30 326,21	30 326,21
			30 326,21	30 326,21
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections (11) (12)	273 000,00	213 182,87	213 182,87
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	273 000,00	213 182,87	213 182,87
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		273 000,00	243 509,08	243 509,08
043	Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		273 000,00	243 509,08	243 509,08
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		7 690 469,00	7 025 869,29	7 025 869,29

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 025 869,29

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.1 - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(11) Cf Définitions du chapitre des opérations d'ordre DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuation des charges (5)			
619	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS			
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS			
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE S			
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	809 000,00	522 437,00	522 437,00
706	PRESTATIONS DE SERVICE - BILLETTERIE ET AUDIOGUIDE	370 000,00	48 000,00	48 000,00
7068	MECENAT	175 000,00	153 500,00	153 500,00
707	VENTE DE PRODUITS	60 000,00		
708	PRODUITS ACTIVITES ANNEXES			
7083	LOCATION D'ESPACES	35 000,00		
7084	MISE A DISPO DE PERSONNES FACTURES			
7088	AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES			
70881	PARTENARIAT	150 000,00	15 000,00	15 000,00
70882	CIRCULATION EXPOSITIONS		285 937,00	285 937,00
70883	DIVERS	19 000,00		
70884	CO-EDITIONS		20 000,00	20 000,00
74	Subventions d'exploitation	6 733 722,00	6 453 432,29	6 453 432,29
741	CONTRIBUTION Lille Métropole	5 907 000,00	5 907 000,00	5 907 000,00
742	CONTRIBUTION Villeneuve d'Ascq	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7481	Lille Métropole Européenne- Subventions sur projets	618 937,00	414 632,29	414 632,29
7482	VILLENEUVE D'ASCQ - Subventions sur projets	53 000,00	38 000,00	38 000,00
7483	CONSEIL REGIONAL - Subventions sur projets	35 000,00	10 800,00	10 800,00
7484	EUROPE - Subventions sur projets			
7485	DRAC - Subventions sur projets	59 785,00	23 000,00	23 000,00
7486	CONSEIL GENERAL Subventions sur projets			
7487	Ministère SMF			
75	Autres produits de gestion courante	87 747,00	20 000,00	20 000,00
751	REDEVANCES POUR BREVETS			
757	REDEVANCE DES CONCESSIONS	29 747,00		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	58 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 013+70+73+74+75		7 630 469,00	6 995 869,29	6 995 869,29
76	Produits financiers (b)			
766	Gains de change			
77	Produits exceptionnels (c)	60 000,00	30 000,00	30 000,00
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS		9 000,00	9 000,00
773	MANDATS ANNULES (sur exercices antérieurs)			
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF			
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000,00	21 000,00	21 000,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
781	REPRISE SUR PROVISIONS			
79	TRANSFERT DE CHARGES			
7911	EXPLOITATION - TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 690 469,00	7 025 869,29	7 025 869,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)			
7912	IMMOS - TRANSFERT DE CAHRGES			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	7 690 469,00	7 025 869,29	7 025 869,29
--	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	+
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 025 869,29

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)			
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	140 000,00	336 000,00	336 000,00
215	MATERIEL ET OUTILLAGE ET AMENAGEMENTS	20 000,00	7 000,00	7 000,00
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.	5 000,00	250 000,00	250 000,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT			
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	35 000,00	35 000,00	35 000,00
2184	MOBILIER	15 000,00	40 000,00	40 000,00
2188	AUTRES	65 000,00	4 000,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Opération d'équipement n° (5)			
Total des dépenses d'équipement		140 000,00	336 000,00	336 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
20	DEPENSES IMPREVUES			
Total des dépenses financières				

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES	140 000,00	336 000,00	336 000,00
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (7) (8)</i>			
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	140 000,00	336 000,00	336 000,00
---	------------	------------	------------

	+		
	+		
D001	Déficit investissement reporté	0	0 =
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		336 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 =RE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES RÉELLES				
-----------------------------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		30 326,21	30 326,21
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION		30 326,21	30 326,21
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6), (7)</i>	140 000,00	213 182,87	213 182,87
28031	AMORTISSEMENTS IMMOS INCORPORELLES			
2805	AMORTISSEMENTS LOGICIELS			
28145	AMORTISSEMENTS INSTALLATION GENERALE		9 769,05	
2815	AMORTISSEMENTS MATERIEL AMENAGEMENT OUTILLAG	20 000,00		
28154	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIELS		8 209,12	8 209,12
28155	AMORTISSEMENTS OUTILLAGE INDUSTRIELS			
28157	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIE			
28181	AMORTISSEMENTS MOBILIER	5 000,00	137 087,80	137 087,80
28182	AMORTISSEMENTS VEHICULES			
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MAT	35 000,00	32 468,81	32 468,81
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	15 000,00	5 508,13	5 508,13
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES	65 000,00	20 139,96	20 139,96
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		140 000,00	243 509,08	243 509,08
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		140 000,00	243 509,08	243 509,08
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		140 000,00	243 509,08	243 509,08
RESTES A REALISER N-1 (8)				+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			92 490,92	92 490,92
R001	REPRISE DE RESULTAT		92 490,92	92 490,92
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				336 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)
LIBELLE :

POUR VOTE (Chapitre)
ou
POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
			a		b	b
	DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
		c	d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser une ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant d0 au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avance de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billet de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB6900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT)

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de l'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembourse ment	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse ments (6)	Profil d'amortisse ment (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (4)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires					0									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits					0									
1641 Emprunts en euros (total)					0									
1643 Emprunts en devises (total)					0									
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)					0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)					0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)					0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)					0									
1681 Autres emprunts (total)					0									
1682 Bors à moyen terme négociables (total)					0									
1687 Autres dettes					0									
Total général					0									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (voir Eurobar 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : trimestrielle ; T : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer le type d'amortissement constant : F pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autre à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCED/16077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, Indiquez le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après la couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durées résiduelles (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires		0		0					0	0	0	0
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits		0		0					0	0	0	0
1641 Emprunts en euros (total)		0		0					0	0	0	0
1643 Emprunts en devises (total)		0		0					0	0	0	0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)		0		0					0	0	0	0
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)		0		0					0	0	0	0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)		0		0					0	0	0	0
1675 Dettes pour MIEP et PPP (total)		0		0					0	0	0	0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0		0					0	0	0	0
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)		0		0					0	0	0	0
1681 Autres emprunts (total)		0		0					0	0	0	0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0		0					0	0	0	0
1687 Autres dettes		0		0					0	0	0	0
Total Général		0		0					0	0	0	0

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau et d'indiquer les modalités de couverture.
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire FOCIS 01/07/76 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels et comptabilisés à l'article 689.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 789.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.2

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/N	Type d'indices(4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû.
Echange de taux, taux variable simple plafonnée (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0	0						0			0	0	0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0	0						0			0	0	0
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0	0						0			0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0	0						0			0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0	0						0			0	0	0
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0	0						0			0	0	0
Total général		0	0						0			0	0	0

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat (de prêt et après opérations de couverture éventuelles).
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents					(6) Autres indices
	(1) Indices zones euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	produits % de l'encours euros					
(F) Autres types de structures:	produits % de l'encours euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES **IV**

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE **A1.5**

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		0					0					0	0
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)		0					0					0	0
Taux complexe (total) (2)		0					0					0	0
Total		0					0					0	0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désigner une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/668	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Index (6)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux					
Taux fixe (total)		0					0		
Taux variable simple (total)		0					0		
Taux complexe (total) (2)		0					0		
Total		0					0		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC51015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166					0	0								0	0	0	0
Refinancement de la dette (3)																	
...																	
...																	
...																	
Total des recettes au c/166						0								0	0	0	0
Refinancement de la dette (4)																	
...																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour , X pour autres à préciser, in fine
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 € Intérêts réglés à l'échéance * (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE****AUTRES DETTES****A1.8****A1.8 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à finaliser la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.232.1-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0		0	0	0	0
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)	0		0	0	0	0
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES	0		0	0	0	0
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)	0		0	0	0	0
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0		0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0		0	0	0	0

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B			
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Dépôts et cautionnements reçus		
1681	Autres emprunts et dettes		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv invest transférées au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	Total
Dépenses à couvrir par des ressources propres			0	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Recettes votées (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a + b			
Ressources propres externes (a)			
10222	FCTVA		
10228	Autres fonds globalisés		
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)			
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissements des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciation des stocks et en cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation (k)		

	Opération de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	Total IV
Total des ressources disponibles			92490,92		

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV - II (6)
	0

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :	
	Pour mémoire Réalizations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
[...] (5)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a - c)	0	0	0	0
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7)				
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)	0	0	0	0

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt		Annuité garantie au cours de l'exercice
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		En intérêts	En capital	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0	0											0	0
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0	0											0	0
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social					0	0											0	0
Total général					0	0											0	0

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
	0
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II
	#DIV/0!

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1-3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant	Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4			

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0	0	0
	8018 Autres engagements donnés				0	0	0
	Au profit d'organismes publics				0	0	0
	Au profit d'organismes privés				0	0	0
	TOTAL				0	0	0

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0	0	0
	8028 Autres engagements reçus				0	0	0
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0	0	0
	Engagements reçus des entreprises				0	0	0

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.1
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR: INT89500102C du 23 mars 1996. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories: A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité au 1/1/1.
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,6 * 6/12).
(5) Par exemple: emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 136 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice (8)	Euro	ndement du contrat	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
(2) SECTEUR ADM: Administratif.
TECH: Technique.
URB: Urbains (dont aménagement urbain).
S: Social.
MS: Médico-social.
MT: Médico-technique.
SP: Sportif.
CULT: Culturel.
ANIM: Animation.
PM: Police.
OTR: Missions non rattachables à une filière.
(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
(4) CONTRAT Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
3-1: article 9, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
3-2: article 3, 2ème alinéa: accroissement saisonnier d'activité.
3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2: vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3: emplois de secrétaires de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4: article 21 de la loi n° 2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1: collaborateurs de groupes d'élus.
A: autres (préciser).
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: « contrats aidés »).
(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N°SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Régie à seule autonomie financière					

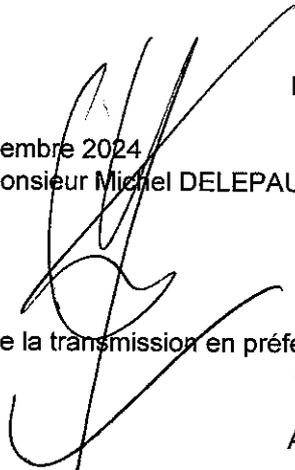
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 22
 Nombre de membres présents 11
 Nombre de suffrages exprimés 11
 VOTES : Pour 11
 Contre0.....
 Abstentions ..0.....

Date de convocation : 07-déc-24

A Villeneuve d'Ascq le 17 décembre 2024
 Le président, Monsieur Michel DELEPAUL



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le,
 et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont : (2)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V - Le présent budget a été voté (2) :
- ~~- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;~~
 - ~~- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 081 282,07	7 792 352,93
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		288 929,14
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		8 081 282,07	8 081 282,07

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	509 205,94	238 576,83
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		270 629,11
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		509 205,94	509 205,94

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 590 488,01	8 590 488,01
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 997 077,20			3 997 077,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 113 345,27			3 113 345,27
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	105 546,01			105 546,01
Total des dépenses de gestion courante		7 215 968,48			7 215 968,48
66	Charges financières	3 000,00			3 000,00
67	Charges exceptionnelles	34 400,00			34 400,00
68	Dotations aux provisions (4)		44 510,76	44 510,76	44 510,76
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés				
022	Dépenses imprévues	587 913,59	-43 087,59	-43 087,59	544 826,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 841 282,07	1 423,17	1 423,17	7 842 705,24
023	Virement à la section d'investissement (6)				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	240 000,00	-1 423,17	-1 423,17	238 576,83
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		240 000,00	-1 423,17	-1 423,17	238 576,83
TOTAL		8 081 282,07	0,00	0,00	8 081 282,07

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 081 282,07
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuation de charges				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	956 072,00			956 072,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)				
74	Subventions d'exploitation	6 673 021,10			6 673 021,10
75	Autres produits de gestion courante	76 670,30			76 670,30
Total des recettes de gestion courante		7 705 763,40			7 705 763,40
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	86 589,53			86 589,53
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)				
79	Transfert de charges				
Total des recettes réelles d'exploitation		7 792 352,93			7 792 352,93
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)				
Total des recettes d'ordre d'exploitation					
TOTAL		7 792 352,93			7 792 352,93

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	288 929,14
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 081 282,07
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	238 576,83
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée edt, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	141 589,76	25 659,14	25 659,14	167 248,90
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		141 589,76	25 659,14	25 659,14	167 248,90
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	369 039,35	-27 082,31	-27 082,31	341 957,04
Total des dépenses financières		369 039,35	-27 082,31	-27 082,31	341 957,04
45X-1	Total des op. Pour compte de tiers (9)				
Total des dépenses réelles d'investissement		510 629,11	-1 423,17	-1 423,17	509 205,94
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)				
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		510 629,11	-1 423,17	-1 423,17	509 205,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	509 205,94
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (10)				
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					
45X-2	Total des op. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (6)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	240 000,00	-1 423,17	-1 423,17	238 576,83
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		240 000,00	-1 423,17	-1 423,17	238 576,83
TOTAL		240 000,00	-1 423,17	-1 423,17	238 576,83

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	509 205,94
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

--	--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 997 077,20		3 997 077,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 113 345,27		3 113 345,27
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	105 546,01		105 546,01
66	Charges financières	3 000,00		3 000,00
67	Charges exceptionnelles	34 400,00		34 400,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	44 510,76	238 576,83	283 087,59
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues	544 826,00		544 826,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses d'exploitation - Total	7 842 705,24	238 576,83	8 081 282,07

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 081 282,07
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	167 248,90		167 248,90
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	341 957,04		341 957,04
	Dépenses d'investissement - Total	509 205,94		509 205,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	509 205,94
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	956 072,00		956 072,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	6 673 021,10		6 673 021,10
75	Autres produits de gestion courante	76 670,30		76 670,30
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	86 589,53		86 589,53
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		7 792 352,93		7 792 352,93

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	288 929,14
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 081 282,07
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		238 576,83	238 576,83
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
Recettes d'investissement - Total			238 576,83	238 576,83

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	270 629,11
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	509 205,94
---	-------------------

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET				III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1	
Chap/	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
011	DEPENSES A CARACTERE GENERAL	3 997 077,20			3 997 077,20
004	PRESTATIONS DE SERVICES	817 960,56			817 960,56
005	ACHATS EQUIPEMENT, TRAVAUX	17 093,00			17 093,00
00611	EDF	295 000,00			295 000,00
00612	GDF	370 000,00			370 000,00
00613	EALX	8 700,00			8 700,00
00614	CONTRAT CHAUFFE	98 000,00			98 000,00
0063	FOURNITURES ENTRE & PET. EOP	98 077,00			98 077,00
0064	FOURNITURES ADM	5 000,00			5 000,00
0068	CARBURANT	5 000,00			5 000,00
0086	AUTRES FOURNITURES				
007	ACHATS DE MARCHANDISES				
011	SOUS-TRAITANCE GENERALE				
012	REDEVANCE CREDIT BAIL				
0132	LOCATIONS MOBILIERES	28 560,00			28 560,00
0136	LOCATIONS MOBILIERES	69 000,00			69 000,00
0152	TRAVAUX ENTRETIEN IMMOBILIER	42 850,40			42 850,40
01551	MATERIEL ROULANT	4 300,00			4 300,00
01558	AUTRES BIENS MOBILIERS				
01561	MAINTENANCE DIVERS	10 000,00			10 000,00
01562	MAINTENANCE INFORMATIQUE	60 000,00			60 000,00
01563	MAINTENANCE ASCENSEUR	9 142,00			9 142,00
01564	MAINTENANCE INCENDIE	25 000,00			25 000,00
01566	MAINTENANCE EAUX				
01566	MAINTENANCE AUTRES	39 749,00			39 749,00
01567	MAINTENANCE TELEPHONIQUE				
0181	PRIMES ASSURANCE MULTIRISQUE	29 500,00			29 500,00
0162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTR	122 069,00			122 069,00
018	DIVERS				
0181	DOCUMENTATION	15 500,00			15 500,00
0182	ABONNEMENTS	27 390,00			27 390,00
0183	FORMATIONS	31 500,00			31 500,00
0225	INDICENTES AU COMPTABLE & AUX REGISSEURS	5 148,12			5 148,12
0226	HONORAIRES	159 181,74			159 181,74
0231	JAUNISSANCES & INSERTIONS	160 000,00			160 000,00
0236	CATALOGUES ET IMPRIMES	60 469,00			60 469,00
0238	CADEAUX OFFERTS	1 000,00			1 000,00
024	TRANSPORTS DIVERS	247 657,15			247 657,15
0251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	17 300,00			17 300,00
0256	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	33 700,00			33 700,00
0257	RECEPTIONS	22 200,00			22 200,00
0261	AFFRANCHI ET ROUTAGE	15 000,00			15 000,00
0262	TELEPHONE ET TELEX	8 938,94			8 938,94
027	SERVICES BANCAIRES	1 400,00			1 400,00
0261	HONORAIRES DIVERS	27 300,00			27 300,00
0282	FRAIS DE GARDIENNAGE	824 305,56			824 305,56
0283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	115 372,70			115 372,70
0287	REMBOURSEMENT DE FRAIS EXT.	16 000,00			16 000,00
0351	IMPOTS DIRECTS				
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 115 345,27			3 115 345,27
0211	PERSONNEL INTERIMAIRE				
0311	TAXES SUR SALAIRES				
0312	TAXE D'APPRENTISSAGE				
0318	AGEFIPH				
0333	PARTICIPATION A LA FORMATION	25 000,00			25 000,00
0334	PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION				
0336	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMI	102 754,98			102 754,98
0411	TRAITEMENT PRINCIPAL	1 638 667,05			1 638 667,05
0412	CONGES PAYES				
0413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 000,00			4 000,00
0414	INDICENTES ET AVANTAGES DIVERS				
0451	COTISATIONS URSSAF	874 419,43			874 419,43
0452	COTISATIONS EPICAF				
0453	COTISATIONS CAISSE RETRAITE ET PC	372 736,39			372 736,39
0454	PRESTATIONS ABSDEDIC				
0456	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				
0471	TITRES RESTAURANTS	60 000,00			60 000,00
0472	COTISATION COMITE D'ENTREPRISE	26 500,00			26 500,00
0474	COTISATION AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES				
0475	MEDICINE DU TRAVAIL	9 268,04			9 268,04
014 (7)	Atténuation de produits				
05	Autres charges de gestion courante	105 848,01			105 848,01
051	REDEVANCES POUR BREVET, LICENCES, MARQUE	105 848,01			105 848,01
054	PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES				
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		7 215 989,48			7 215 989,48
(a) = (011+012+014+05)					
06	Charges financières (b)	3 000,00			3 000,00
066	PERTES DE CHANGE	3 000,00			3 000,00
07	Charges exceptionnelles (c)	34 400,00			34 400,00
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 400,00			34 400,00
073	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)				
078	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
08	Dotations aux provisions (d) (9)		44 510,76	44 510,76	44 510,76
0815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET		44 510,76	44 510,76	44 510,76
09	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)				
022	Dépenses imprévues (f)	587 913,58	-43 087,58		544 826,00
02	DEPENSES IMPREVUES	587 913,58	-43 087,58		544 826,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = (a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)		7 841 282,07	1 425,17	44 510,76	7 842 705,23

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes défini par le rfp.

(2) et 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 534 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 728 est uniquement ouvert en M3 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 0812 sera négatif.

(9) Au régime matrimonial régime des provisions sur-bénéficiaires, ainsi que pour la création des provisions des comptes de fournitures et de marchandises.

(10) Des créances et des valeurs mobilières de placement, aux déductions des comptes de tiers et aux déductions des comptes financiers.

(11) Ce chapitre n'est pas en MAS.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
023	Virement à la section d'investissement				
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	240 000,00	-1 423,17	-1 423,17	238 576,83
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	240 000,00	-1 423,17	-1 423,17	238 576,83
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		240 000,00	-1 423,17	-1 423,17	238 576,83
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		240 000,00	-1 423,17	-1 423,17	238 576,83
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		8 081 282,07	0,00	544 826,00 43 087,59	8 081 282,07

	+
RESTES A REALISER N-1 (7)	

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	

D002 Déficit exploitation reporté

	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 081 282,07

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.1 - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
013	Atténuation des charges (5)				
619	RRR obtenus sur achats				
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS				
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE S				
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	956 072,00			956 072,00
706	PRESTATIONS DE SERVICE - BILLETTERIE ET AUDIOGUID	360 000,00			350 000,00
7068	MECENAT	46 000,00			46 000,00
707	VENTE DE PRODUITS	1 500,00			1 500,00
708	PRODUITS ACTIVITES ANNEXES				
7083	LOCATION D'ESPACES	51 900,00			51 900,00
7084	MISE A DISPO DE PERSO FACTURES				
7088	AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES				
70881	RECETTES DE PARTENARIAT	101 000,00			101 000,00
70882	CIRCULATION EXPOSITIONS	328 016,00			328 016,00
70883	DIVERS	13 049,00			13 049,00
70884	CO-EDITIONS	64 607,00			64 607,00
74	Subventions d'exploitation	6 673 021,10			6 673 021,10
741	CONTRIBUTION Lille Métropole	5 907 000,00			5 907 000,00
742	CONTRIBUTION Villeneuve d'Ascq	60 000,00			60 000,00
7481	Lille Métropole Européenne- Subventions sur projets	581 371,10			581 371,10
7482	VILLENEUVE D'ASCQ - Subventions sur projets	48 000,00			48 000,00
7483	CONSEIL REGIONAL - Subventions sur projets	33 800,00			33 800,00
7484	EUROPE - Subventions sur projets				
7485	DRAC - Subventions sur projets	42 850,00			42 850,00
7486	CONSEIL GENERAL Subventions sur projets				
7487	Ministère SMF				
75	Autres produits de gestion courante	76 670,30			76 670,30
751	REDEVANCES POUR BREVETS				
753	RECETTES DE PARTENARIAT				
757	REDEVANCE DES CONCESSIONS	49 939,30			49 939,30
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	26 731,00			26 731,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES					
(a) = 013+70+73+74+75		7 705 763,40			7 705 763,40
76	Produits financiers (b)				
766	Gains de change				
77	Produits exceptionnels (c)	86 589,53			86 589,53
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur				
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS D				
773	MANDATS ANNULES (sur exercices antérieurs)				
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF				
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	86 589,53			86 589,53
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)				
781	REPRISE SUR PROVISIONS				
7911	EXPLOITATION - TRANSFERT DE CAHRGES				
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 792 352,93			7 792 352,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)				
7912	IMMOS - TRANSFERT DE CHARGES				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	7 792 352,93			7 792 352,93
---	--------------	--	--	--------------

+

RESTES A REALISER N-1 (7)		
----------------------------------	--	--

+

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	288 929,14	288 929,14
--	------------	------------

R002

REPRISE DE RESULTAT

288 929,14

288 929,14

288 929,14

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		8 081 282,07
--	--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)				
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	141 589,76	25 659,14	25 659,14	167 248,90
214	Constructions sur sol d'autrui				
2145	Construction sur sol d'autrui - INSTALLATIONS GENERALES, AC				
215	MATERIEL ET OUTILLAGE ET AMENAGEMENTS	2 575,02	-27,12	-27,12	2 547,90
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.	16 540,31			16 540,31
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	57 357,01	186,66	186,66	57 543,67
2184	MOBILIER	5 000,00	-5 000,00	-5 000,00	
2188	AUTRES	60 117,42	30 499,60	30 499,60	90 617,02
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Total des opérations (5)				
Total des dépenses d'équipement		141 589,76	25 659,14	25 659,14	167 248,90

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	369 039,35	-27 082,31	-27 082,31	341 957,04
20	DEPENSES IMPREVUES	369 039,35	-27 082,31	-27 082,31	341 957,04
Total des dépenses financières		369 039,35	-27 082,31	-27 082,31	341 957,04

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES DEPENSES REELLES	510 629,11	-1 423,17	-1 423,17	509 205,94
-----------------------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)				
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT				
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	510 629,11	-1 423,17	-1 423,17	509 205,94
				+
	RESTES A REALISER N-1 (8)			
				+
	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			
D001	Déficit investissement reporté			=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			509 205,94

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					

10	Dotations, fonds divers et réserves				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES RECETTES REELLES					
-----------------------------------	--	--	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. 1 - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
021	Virement de la section d'exploitation				
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)	240 000,00	-1 423,17	-1 423,17	238 576,83
28031	AMORTISSEMENTS IMMOS INCORPORELLES				
2805	AMORTISSEMENTS LOGICIELS				
2814	Constructions sur sol d'autrui				
28145	agencements, aménagement	9 769,05			9 769,05
2815	AMORTISSEMENTS MATERIEL AMENAGEMENT OUTILLA	8 179,57	-50,46	-50,46	8 129,11
28154	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIELS				
28155	AMORTISSEMENTS OUTILLAGE INDUSTRIELS				
28157	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT				
28181	AMORTISSEMENTS MOBILIER	168 127,32	132,00	132,00	168 259,32
28182	AMORTISSEMENTS VEHICULES				
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MAT	21 553,00	-35,45	-35,45	21 517,55
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	5 788,39	-250,00	-250,00	5 538,39
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES	26 582,67	-1 219,26	-1 219,26	25 363,41
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		240 000,00	-1 423,17	-1 423,17	238 576,83
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		240 000,00	-1 423,17	-1 423,17	238 576,83
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		240 000,00	-1 423,17	-1 423,17	238 576,83
+					
RESTES A REALISER N-1 (8)					
+					
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				270 629,11	270 629,11
R001	REPRISE DE RESULTAT		270 629,11	270 629,11	270 629,11
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					509 205,94

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 22

Nombre de membres présents 11

Nombre de suffrages exprimés 11

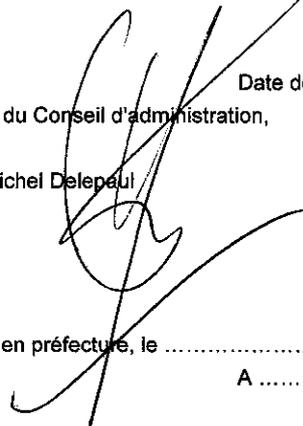
VOTES : Pour 11

Contre 0.....

Abstentions 0.....

Date de convocation : 7-déc.-24

Présenté par le président du Conseil d'administration,
A Villeneuve d'Ascq le 17 décembre 2024
Le président, Monsieur Michel Delapoul



Certifié exécutoire par la présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le
A, le

ENTRÉES, VISITES, ATELIERS...

Services	Tarifs individuels	Tarifs Groupes
Atelier	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 14 € la séance : atelier du mercredi (Pour les inscriptions avant le 30 juin de l'année scolaire précédente – 3 séances offertes) • 8 € l'heure : atelier de vacances, atelier + spectacle • 9 € l'heure : atelier de vacances matériel spécifique • 25 € la demi-journée : atelier adulte matériel classique • 20 € l'heure : atelier adulte matériel spécifique • 8 € atelier famille : prix par participant et par séance <p>Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine.</p>	<p>Secteurs scolaire, universitaire, ALSH, centres sociaux et structures culturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 75 € : 1h30 • 85€ : 1h30 en langue étrangère • 85 € : 2h00 • 100€ : 3h00 • 90 € : 1h30 hors les murs • 100 € : 2h00 hors les murs <p>Secteur handicap et crédits loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 70€ : 1h30 • 80€ : 2h00 • 95€ : 3h • 85€ : 1h30 hors les murs • 95€ : 2h00 hors les murs <p>Secteur adultes et tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • 120€ : 2h, limité à 10 personnes • 195€ : 2h, limité à 20 personnes • 170€ : goûter d'anniversaire de 3h00 <p>Secteur crèche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 45€ : 40 minutes
Entrée Visite libre	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 11€ : collection et exposition, tarif plein • 8 € : collection et exposition, tarif réduit • 7€ : collection permanente, tarif plein • 5€ : collection permanente, tarif réduit 	<p>Secteurs scolaire, universitaire, ALSH, centres sociaux et structures culturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 45€ : forfait durée illimitée <p>Forfait groupe adulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 165€ : durée illimitée avec ou sans droit de parole

		<p>Tous groupes confondus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40€ : groupes en visite libre à la Condition Publique dans le cadre de la saison <i>LaM vagabonde</i>
<p>Visite guidée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 € <p>Le prix de la visite commentée doit être ajouté au prix de l'entrée dans le musée</p>	<p>Secteurs scolaire, universitaire, ALSH, centres sociaux et structures culturelles (forfait) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 45€ : durée 1 h00 • 50€ : durée 1 h00 hors les murs • 55€ : durée 1h00 en langue étrangère • 65 € : durée 1h30 • 70€ : durée 1 h30 hors les murs • 75€ : durée 1h30 langue étrangère • 85 € : durée 2h00 • 100 € : durée 3h00 <p>Visite groupe adulte (forfait) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 195 € : durée 1 h00 • 220 € : durée 1h00 en langue étrangère • 250 € : durée 1h30 • 275 € : durée 1h30 en langue étrangère • 275 € : durée 2h00 • 300€ : durée 2h00 en langue étrangère • 195 € : visite livres précieux, durée 1h, limité à 19 personnes <p>Secteur handicap et crédit loisirs (forfait) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 40€ : durée 1h00 (38€ crédit-loisirs) • 45€ : durée 1h00 hors les murs • 50€ : durée 1h00 en langue étrangère ou LSF • 60€ : durée 1h30 (58€ crédit-loisirs)

			<ul style="list-style-type: none"> • 65€ : durée 1h30 hors les murs • 75€ : durée 1h30 en langue étrangère ou LSF • 80€ : durée 2h00
Visioguide/ audioguide	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 2 € 		
Activité périscolaire			100€ : pour 1h30 hors les murs
Services proposés au secteur handicap	Entrée du musée gratuite : <ul style="list-style-type: none"> • 5€ la séance : atelier en LSF durée 1h00 • 5€ : visite tactile : « rencontre autour d'une œuvre » • 5€ : visite en Langue des Signes Française 		
Navette de l'art	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 10€ : tarif adulte incluant les visites • 8€ : tarif mineur incluant les visites 		<ul style="list-style-type: none"> • 200€ : pour le groupe • Navette de l'art avec musée partenaire : 110€ pour le groupe pour le LaM + 90€ pour le groupe pour le musée partenaire • 300€ : conférence au LaM ou en site extérieur (assurée par un conférencier du musée)
Spectacle, conférence, formation, colloque	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 3,50€, 5€, 6€, 7€, 8€ ou 10€ : spectacle, concert, ... • 5,50€ : conférence, formation, tarif plein • 3,50€ : conférence, formation, tarif réduit • 25 € : colloque, tarif plein • 13 € : colloque, tarif réduit • 3€ : location transat • 1€ : vente de boules Quiès 		
Carte pro LaM	<ul style="list-style-type: none"> • 25€ 		
C'Art	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 40€ : C'Art Solo • 60€ : C'Art Duo • 20€ : C'Art pour les sociétés d'amis des musées membres • 20€ : C'Art Jeune • 65€ : C'Art Tribu • 20€ : surclassement • 8 € : réédition d'une C'Art (perdue ou volée) 		

Tarifs promotionnels et « fidélité » :

- 30€ : C'Art Solo
- 45€ : C'Art Duo
- 15€ : C'Art pour les sociétés d'amis des musées membres
- 15€ : C'Art Jeune
- 50€ : C'Art Tribu

Tarifs réduits:	Entrées gratuites
<p>Aux jeunes de 18 ans inclus à moins de 26 ans Aux personnes de plus de 65 ans Aux titulaires de la carte Famille nombreuse Aux amis des musées de la métropole lilloise Aux membres de la Maison des artistes Aux enseignants ·es et étudiant·es hors arts, architecture et métiers de la culture (membres de l'Union européenne) Aux titulaires d'une contremarque Pass Culture Dans les conditions fixées par contrat de partenariat</p>	<p>Aux enfants de moins de 18 ans Aux personnes justifiant leur date de 40^{ème} anniversaire en 2023 Aux titulaires de la carte ICOM/ICOMOS Aux demandeurs d'emploi Aux personnes en situation de handicap et un accompagnant Aux titulaires d'une carte Presse Aux titulaires du Pass Pro Hauts-de-France Tourisme + un-e accompagnateur·rice Aux Amis du LaM Aux membres de l'Aracine Aux bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, ATS, ATA, AHH, ASPA....) Aux enseignants et étudiants en arts, architecture, philosophie et métiers de la culture A tous le premier dimanche de chaque mois</p>

Dans le cas de prévente de billets individuels à un comité d'entreprise ou un hôtel, les tarifs réduits pourront être appliqués, avec une réduction supplémentaire de 10%. Le musée se réserve la possibilité de facturer des frais de dossier d'un montant de 10€.

Une réduction de 10 % est accordée aux prescripteurs de groupes touristiques sur les tarifs individuels et tarifs groupes.

SERVICES AUX ENTREPRISES et PARTENAIRES

Tarifs hors taxes

Services proposés	
Petit-déjeuner	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 950€
<p>Visite privée</p> <p>Durée 1h00 à 1h30</p> <p>Privatisation du musée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 500€ : durée 1h00, moins de 25 personnes • 300€ : durée 1h00, moins de 25 personnes, tarif partenaire • 700€ : durée 1h30, moins de 25 personnes • 900€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes • 500€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes, tarif partenaire • 1 650€ : durée 1h00, entre 51 et 100 personnes • 2 600€ : durée 1h00, entre 101 et 150 personnes
<p>Visite privée</p> <p>(soirée)</p> <p>Durée 3h00 ou 4h00</p> <p>Privatisation du musée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 2 700€ : de 18h à 21h, 50 personnes • 1 700€ : de 18h à 21h, 50 personnes, tarif partenaire • 5 000€ : de 18h à 23h, 100 personnes • 3 175€ : de 18 à 23h, 100 personnes, tarif partenaire • 7 000€ : de 18h à 23h, 200 personnes • 4 475€ : de 18h à 23h, 200 personnes, tarif partenaire • 9 800€ : de 18 à minuit, 300 personnes • 5 175€ : de 18 à minuit, 300 personnes, tarif partenaire • 10 000€ : de 18h à minuit, 500 personnes • 6 000€ : de 18h à minuit, 500 personnes tarif partenaire
Hall, en jour de fermeture	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 5 200 € : de 9h à 18h, 100 personnes • 3 400 € : de 9h à 18h, 100 personnes, tarif partenaire • 8 600 € : de 9h à 18h, 300 personnes • 5 000 € : de 9h à 18h, 300 personnes, tarif partenaire

Privatisation du parc	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 6 000 € : de 10h à 18h • 1 200 € de l'heure, entre 10h et 18h • 5 000€ : de 18h à minuit, 1000 personnes • 8 000€ : de 18h à minuit, 2000 personnes • 12 000€ : de 18h à minuit, plus de 2000 personnes, dans la limite de 4 900 personnes
Diner au LaM	<ul style="list-style-type: none"> • 7 200€ : de 18 à 23h00, 150 personnes • 5 000€ : de 18 à 23h00, 150 personnes, tarif partenaire
Prestations exceptionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • 800€ : Heure supplémentaire en soirée • 1 500€ : Heure supplémentaire en soirée non prévue • 1 100€ : 50 personnes supplémentaires • 550€ : 50 personnes supplémentaires, tarif partenaire • 500€ : captation vidéo, journée complète • 360€ : captation vidéo, demi-journée ou soirée • 1 000€ : Ouverture du café-restaurant en horaires exceptionnels • 550 : Heure supplémentaire ouverture du café-restaurant au-delà de l'horaire contractuel • 3 000€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en demi-journée • 5 200€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en journée • 1 600€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en demi-journée au tarif partenaire • 3 400€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en journée au tarif partenaire
Package auditorium (location et visite libre ou guidée)	<ul style="list-style-type: none"> • 950 € : demi-journée, dans la limite de 30 personnes • 1 150 € : demi-journée, dans la limite de 50 personnes • 1 350 € : demi-journée, dans la limite de 75 personnes • 1 550 € : demi-journée, dans la limite de 96 personnes • 450 € : demi-journée, dans la limite de 30 personnes, tarif partenaire • 525 € : demi-journée, dans la limite de 50 personnes, tarif partenaire • 600 € : demi-journée, dans la limite de 75 personnes, tarif partenaire • 675 € : demi-journée, dans la limite de 96 personnes, tarif partenaire • 1 400 € : 9h > 17h, dans la limite de 30 personnes • 1 600 € : 9h > 17h, dans la limite de 50 personnes • 1 800 € : 9h > 17h, dans la limite de 75 personnes • 2 000 € : 9h > 17h, dans la limite de 96 personnes • 700 € : 9h > 17h, dans la limite de 30 personnes, tarif partenaire

	<ul style="list-style-type: none"> • 800 € : 9h > 17h, dans la limite de 50 personnes, tarif partenaire • 900 € : 9h > 17h, dans la limite de 75 personnes, tarif partenaire • 1 000 € : 9h > 17h, dans la limite de 96 personnes, tarif partenaire • 2 000€ : formule séminaire jusqu'à 60 personnes, atelier de 2h • 2 600€ : de 18h à 21h, dans la limite de 96 personnes • 1 800€ : de 18h à 21h, dans la limite de 96 personnes, tarif partenaire
Auditorium	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit • 750€ : demi-journée • 375€ : demi-journée, tarif partenaire • 1 200€ : journée complète • 600€ : journée complète, tarif partenaire • 550€ : Heure supplémentaire en soirée

Le musée offre à la Métropole Européenne de Lille 2 soirées par année civile à définir dans le cadre de ces services aux entreprises et partenaires.
Le musée se réserve la possibilité de refacturer au coût réel tous les frais supplémentaires engendrés par l'exécution des prestations.

OUVRAGES ET PRODUITS DIVERS

Ouvrage	Prix HT
ACM	18.96 €
Adolf Wölfi Univers	25.02 €
Alberto Giacometti, une rétrospective	33,18 €
Allan Mac Collum	33.18 €
Aloïse Corbaz en constellation	28.44 €
Amedeo Modigliani, une rétrospective	33,18 €
Amicalement brut	18.29 €
Anselm Kiefer	34.12 €
Art Brut- Edition	38.86 €
Art et langage	4.74 €
Brouillon Kub	12.32€
Chercher l'or du temps	33.18€
Collages, collections des musées	4.74 €
Comme si	26,54 €
Comme si, édition de tête	355,45€
Cor Dekkinga et le mouvement CoBrA	20.85 €
Corps subtils	22.75 €
Danser Brut	22.75 €
Déplacer déplier découvrir	4.74€
Des fantômes et des anges	17.35 €
Dove Allouche le soleil sous la mer	28.44 €
Etel Adnan, Simone Fattal, Joana Hadjithomas et Khilil Joreige	11.37€
Etienne Chambaud	26.54€
E. Poitevin	36.97€
Giorgio Griffa	14,22 €
Grèce des Modernes	4.74 €
Guide des collections 2010	5.69 €
Guillermo Kuitca	16,11 €
Habiter poétiquement	28.91 €

Ouvrage	Prix HT
Isamu Noguchi	33.18 €
Jules Pascin ou le dessin incisif	8.53 €
Klee	33.18 €
LaM Histoires	9.48 €
LaM Oeuvres (catalogue des collections)	16.59 €
L'Aracine et l'art brut	17.35 €
L'envolée l'enfouissement	4.74 €
L'invention du lieu	20.85 €
Les Secrets de Modigliani : techniques et pratiques artistiques	33.18 €
Lionel et l'enfant bleu	24.64 €
Machins d'art (histoire de l'art)	30.33 €
Marisa Merz	35.07€
Matiyane	17.06 €
Maurice Jardot	28.44 €
Meret Oppenheim	36.97€
Mexique-Europe	43.22 €
Michel Nedjar, introspective	28.44 €
Mohamed Bourouissa	26.54 €
Mohamed Bourouissa, édition de tête	312.50 €
Nicolas Schöffer	36.97 €
Patrick Bougelet LMB	8.53 €
Peter Downsbrough	1.90 €
Picasso Leger Masson	28.44 €
Pierre Mercier	18.96 €
Quand le vide devient forme	4.74 €
Recuerdos de Mexico	16.11 €
Roland Simounet à l'oeuvre	4.74 €
Simon, Lesage, Crepin	22.75€
Voisins Officiels	29.38 €

Wael Shawky, I Am Hymns of the New Temples	46.45€
Wilhelm Uhde	33.18 €
William Kentridge	33.18€
Zinelli	28.44 €

Histoires hongroises	13.00 €
Hors langage Duchêne	11.37 €
HS Beaux-Arts magazine	3.79 €

Taux de remise

- **Boutique du Lieu :**
 - Achat de moins de 300 ouvrages : 40%
 - Achat de 300 à 399 ouvrages : 42%
 - Achat de 400 à 499 ouvrages : 44%
 - Achat de 500 à 749 ouvrages : 46%
 - Achat de 750 à 999 ouvrages : 48%
 - 50% sur tous les catalogues bradés, deux ans après l'édition (sauf livre sur les collections).
- **Tout autre libraire : 30%**
- **Librairie via distributeur : de 30 à 40% sur le prix public (remise correspondant à la moyenne des remises accordées aux libraires destinataires des ouvrages).**

Carte postale, marque-page	remise de 50% sur le prix de vente
Affiche d'exposition (40x60 cm)	1€
Image et/ou du nom du LaM	5% du prix de vente hors taxes par produits édités

Refacturation à prix coûtant des produits dérivés (badges, carnets, affiches 120x176 cm et sacs) produits directement par le LaM à la Boutique du Lieu.

LOCATIONS DE VISUELS

Les tarifs sont exprimés en euros nets.

LES ÉDITIONS :

	Tirages / Format	1/8 page	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Plaine page, rabat et page de garde	Couverture
Livres, livres illustrés, fascicules*	Moins de 1 000						
	1 000 à 4 999	70	90	110	115	145	350
	5 à 10 000	80	100	120	130	155	385
	Plus de 10 000	90	110	135	140	170	415
Livres de poche* (format inférieur à 13x20 cm)	Moins de 1 000						
	1 000 à 4 999	60		85		100	280
	5 à 10 000	65		100		110	305
	Plus de 10 000	75		110		130	345
Autres formats* (livres, livres illustrés, fascicules, livres de poche)	Double couverture	Prix de location du format Couverture majoré de 60%					
	Couverture composée	Prix de location du format Page concerné majoré de 30%					
	4 ^{ème} de couverture	Prix de location du format Couverture concerné minoré de 40%					
Affiches, posters vendus au public	Pour 2000 ex	Inférieur à 60x80 cm : 920€ ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 1315€					
	Ex. supplémentaire	Inférieur à 60x80 cm : 0,56€/ex. ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 0,67€/ex.					
Cartes postales et produits dérivés	150€ pour 5000 ex. + 6% du prix public hors taxes						

*Pour les éditions numériques, les tarifs ci-dessus sont réduits de 20%.

INTERNET : Montants par photographie selon la durée de location.

Fréquentation du site	Nombre de photographies	De 0 à 3 mois	De 4 à 6 mois	De 7 à 12 mois	De 13 à 24 mois	Par an suppl.
Inférieure ou égale à 50.000 connexions par mois	1 à 9	32	41	49	57	16
	10 à 25	29	39	45	53	14
	26 à 35	24	30	36	43	12
	Au-delà	19	24	29	34	10
Entre 50.001 et 100.000 connexions par mois	1 à 9	44	57	68	80	22
	10 à 25	41	53	63	75	21
	26 à 35	33	44	51	61	17
	Au-delà	27	34	41	49	13
Entre 100.001 et 250.000 connexions par mois	1 à 9	51	66	78	91	25
	10 à 25	47	62	73	86	24
	26 à 35	38	50	58	69	19
	Au-delà	30	40	46	55	16
Supérieure à 250.001 connexions par mois	1 à 9	60	78	92	108	30
	10 à 25	56	73	86	102	28
	26 à 35	45	58	69	81	23
	Au-delà	36	47	56	66	18

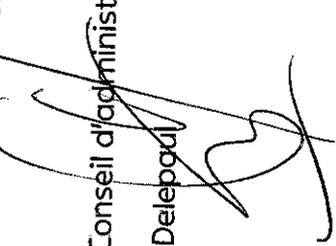
Si la location de visuels concerne la page d'accueil, le tarif équivaut à 200% des tarifs exprimés ci-dessus.

Exceptions donnant lieu à un prêt à titre gracieux :

- Visuels accompagnant le prêt d'une œuvre
- Visuels destinés aux manuels scolaires et universitaires
- Visuels destinés aux ouvrages scientifiques (actes de colloques, thèses)

Le Président du Conseil d'administration du LaM

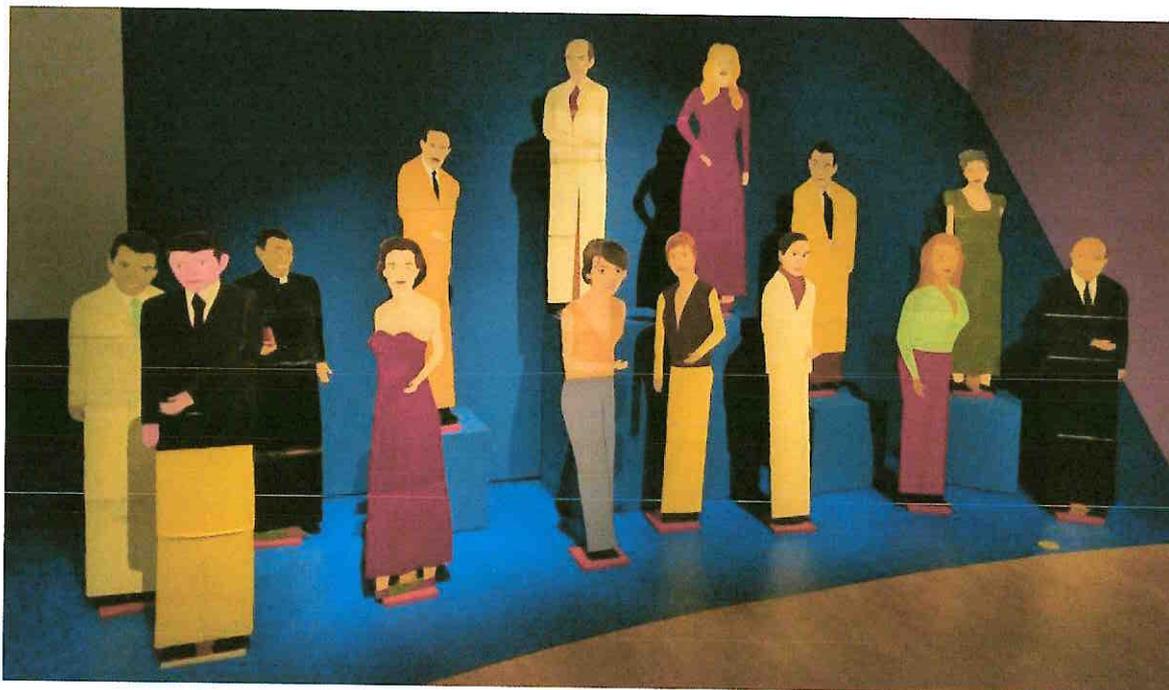
Monseigneur Michel Delepaud



Les dons

Ensemble d'œuvres Guy Brunet

Titre/Dénomination	Ensemble de 88 Silhouettes				
Artiste/École/Origine	Guy Brunet.				
Période/Date	Entre 1994 et 2015				
Technique(s)	Peinture et assemblage				
Matière(s)	Bois, carton, papier, adhésif, peinture				
Dimensions en cm (chaque)	H. 20,5	l. 30	Pr. 2,3	Diam.	Poids (kg) :
Si multiples	N° de tirage/Nb d'exemplaires :			Nb d'épreuves d'artiste :	
Marque(s)/signature	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Si oui, préciser : nom des personnages au dos de l'œuvre		



**Liste complète des œuvres dans un fichier pdf en pièce jointe.*

**Ensemble de sept sculptures
Sylvia Katuszewski**

IDENTIFICATION 1

Titre/Dénomination	Sans titre (femme devant une stèle)		
Artiste/École/Origine	Sylvia Katuszewski		
Période/Date	Vers 2016		
Technique(s)	Modelage		
Matière(s)	Terre cuite émaillée en 2 éléments amovibles		
Dimensions en cm	H. 58	l. 37	Pr. 14
Dimensions de la stèle	H. 36	l. 36,5	Pr. 2,5
Dimensions de la femme	H. 43	l. 32	Pr. 14
État de conservation	<input checked="" type="checkbox"/> très bon <input type="checkbox"/> bon <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> mauvais		



DETAIL

IDENTIFICATION 2

Titre/Dénomination	Sans titre (livre ouvert)				
Artiste/École/Origine	Sylvia Katuszewski				
Période/Date	Vers 2010				
Technique(s)	Modelage				
Matière(s)	Terre cuite émaillée				
Dimensions en cm	H. 19,5	l. 27	Pr. 15	Diam.	Poids (kg) :
État de conservation	<input checked="" type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais	



FACE



DOS

IDENTIFICATION 3

Titre/Dénomination	Sans titre (blanche)				
Artiste/École/Origine	Sylvia Katuszewski				
Période/Date	Vers 2016				
Technique(s)	Modelage				
Matière(s)	Terre cuite émaillée				
Dimensions en cm	H. 44	l. 23	Pr. 20	Diam.	Poids (kg) :
État de conservation	<input checked="" type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais	



FACE



¾ dextre



DOS



¾ senestre

IDENTIFICATION 4

Titre/Dénomination	Sans titre (femme stèle)				
Artiste/École/Origine	Sylvia Katuszewski				
Période/Date	Vers 2015				
Technique(s)	Modelage				
Matière(s)	Terre cuite émaillée				
Dimensions en cm	H. 42	l. 35	Pr. 19	Diam.	Poids (kg) :
État de conservation	<input checked="" type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais	



FACE

¾ dextre

DOS

¾ senestre

IDENTIFICATION 5

Titre/Dénomination	Sans titre (femme tenant une gerbe de fleurs)				
Artiste/École/Origine	Sylvia Katuszewski				
Période/Date	Vers 2008				
Technique(s)	Modelage				
Matière(s)	Terre cuite émaillée				
Dimensions en cm	H. 57	l. 37	Pr. 17	Diam.	Poids (kg) :
Marque(s)/signature	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Si oui, préciser : Signé, daté sur la base : Sylvia 2008		
État de conservation	<input type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input checked="" type="checkbox"/> moyen (zones de fragilité sur la base : plusieurs fissures)	<input type="checkbox"/> mauvais	



FACE

DOS

IDENTIFICATION 6

Titre/Dénomination	Sans titre (Stèle avec oiseaux)				
Artiste/École/Origine	Sylvia Katuszewski				
Période/Date	Vers 2010				
Technique(s)	Modelage				
Matière(s)	Terre cuite émaillée				
Dimensions en cm	H. 56	l. 26	Pr. 16	Diam.	Poids (kg) :
État de conservation	<input type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input checked="" type="checkbox"/> moyen (en bas à droite, une partie cassée a été refixée)		
		<input type="checkbox"/> mauvais			



FACE



DOS

IDENTIFICATION 7

Titre/Dénomination	Sans titre (femme)			
Artiste/École/Origine	Sylvia Katuszewski			
Période/Date	Vers 2015			
Technique(s)	Modelage			
Matière(s)	Terre cuite émaillée			
Dimensions en cm	H. 32,5	l. 19	Pr. 13	Diam. Poids (kg) :
État de conservation	<input checked="" type="checkbox"/> très bon <input type="checkbox"/> bon <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> mauvais			



FACE



¾ dextre



DOS



¾ senestre

**Don de sept œuvres
D'Elen Boniol et Anonyme**

IDENTIFICATION 1

Titre/Dénomination	Sac rouge brodé				
Artiste/École/Origine	Elen BONIOL				
Période/Date	Vers 1941-1942				
Technique(s)	Tissu assemblé brodé				
Matière(s)	Tissu rouge avec motifs, broderie au fil noir, couture au fil beige				
Dimensions en cm	H. 6	l. 6	Pr. 1	Diam.	Poids (kg) :
Marque(s)/signature	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Si oui, préciser : 1 ^{er} mai 19 juillet pour souplesse		
État de conservation	<input type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input checked="" type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais	



recto



verso

IDENTIFICATION 2

Titre/Dénomination	Sac beige brodé fermé avec un nœud en tissu				
Artiste/École/Origine	Elen BONIOL				
Période/Date	Vers 1941-1942				
Technique(s)	Tissu assemblé brodé				
Matière(s)	Tissu de coton, broderie au fil noir, couture au fil noir				
Dimensions en cm	H. 7	l. 5	Pr. 2,5	Diam.	Poids (kg) :
État de conservation	<input type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input checked="" type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais	



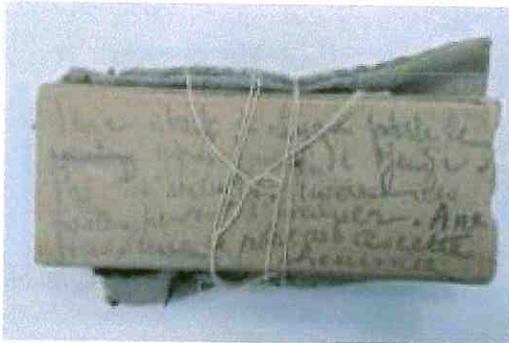
recto



verso

IDENTIFICATION 3

Titre/Dénomination	Sac bleu et écrits sur carton				
Artiste/École/Origine	Elen BONIOL				
Période/Date	Vers 1941-1942				
Technique(s)	Tissu assemblé brodé				
Matière(s)	Tissu de coton, texte manuscrit sur papier, texte manuscrit sur carton, assemblé avec fil de coton				
Dimensions en cm	H. 10	l. 13	Pr. 2,5	Diam.	Poids (kg) :
État de conservation	<input type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input checked="" type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais	



recto



verso

IDENTIFICATION 4

Titre/Dénomination	Manuscrits				
Artiste/École/Origine	Elen BONIOL				
Période/Date	Vers 1941-1942				
Technique(s)	Ecrits sur papier				
Matière(s)	Crayon sur papier brun plié contenant 1 papier bleu/blanc				
Dimensions en cm	H. 6	l. 6	Pr. 2,5	Diam.	Poids (kg) :
État de conservation	<input type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input checked="" type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais	

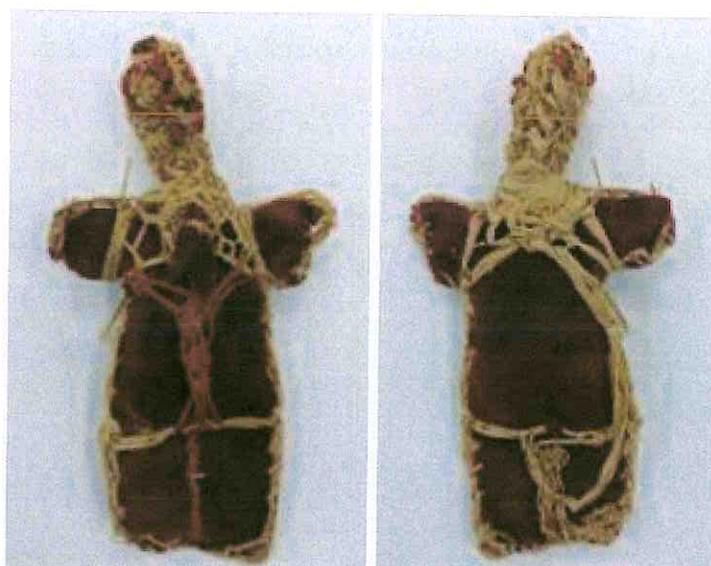


Ensemble plié

Papier brun
déplié rectoPapier brun
déplié versoPapier
bleu/blanc
déplié rectoPapier
bleu/blanc
déplié verso

IDENTIFICATION 5

Titre/Dénomination	Poupée rouge				
Artiste/École/Origine	Elen BONIOL (attribué)				
Période/Date	Vers 1941-1942				
Technique(s)	Tissu brodé				
Matière(s)	Tissu de velours rouge, fils et raphia				
Dimensions en cm	H. 19	l. 7	Pr. 2	Diam.	Poids (kg) :
État de conservation	<input type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input checked="" type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais	



RECTO

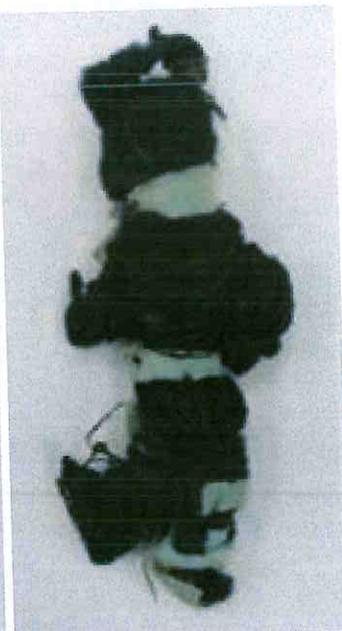
VERSO

IDENTIFICATION 6

Titre/Dénomination	Poupée noire				
Artiste/École/Origine	Elen BONIOL (attribué)				
Période/Date	Vers 1941-1942				
Technique(s)	Tissu brodé				
Matière(s)	Tissu de laine noire, ruban vert et raphia				
Dimensions en cm	H. 20	l. 6	Pr. 2	Diam.	Poids (kg) :
État de conservation	<input type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input checked="" type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais	



RECTO



VERSO

IDENTIFICATION 7

Titre/Dénomination	Bateau avec personnage, cercueil				
Artiste/École/Origine	Anonyme				
Période/Date	n.d.				
Technique(s)	Bois sculpté				
Matière(s)	Bois et peinture				
Dimensions en cm	H. 13	l. 20	Pr. 5	Diam.	Poids (kg) :
État de conservation	<input type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input checked="" type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais	



**Don d'une œuvre
Guillaume Pujolle**

Titre/Dénomination	L'aigle des fadaise				
Artiste/École/Origine	Guillaume Pujolle				
Période/Date	Vers 1938				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Gouache, crayon de couleur, produit pharmaceutique sur papier				
Dimensions en cm	H. 30	l. 48	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
État de conservation	<input type="checkbox"/> très bon	<input type="checkbox"/> bon	<input checked="" type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais	



Le Président du Conseil d'Administration du LaM
Monsieur Michel DELEPAUL



Lille Métropole
Musée d'art moderne
d'art contemporain
et d'art brut

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du LaM du 15 octobre 2024

Présent-es :

- Monsieur Thierry Bonte, Métropole Européenne de Lille - Maire de Verlinghem
- Monsieur Alain Cambien, Métropole Européenne de Lille – Maire d'Escobecques
- Monsieur Bernard Chérot, personnalité qualifiée - Président de l'Association L'Aracine
- Madame Bernadette Chevillion, personnalité qualifiée – Vice-Présidente de l'Association L'Aracine
- Monsieur Michel Delepaul, Métropole Européenne de Lille – Président du Conseil d'administration, Maire de Bois-Grenier
- Monsieur Jérôme Desombre, personnalité qualifiée - Association Masurel (*à distance*)
- Madame Eve Domingos, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Jacques Ducrocq, Métropole Européenne de Lille - Maire de Sainghin en Mélantois
- Madame Valérie Faranton, personnalité qualifiée – Directrice régionale académique de l'éducation artistique et culturelle à l'Académie de Lille et d'Amiens
- Monsieur Gonzague Flipo, personnalité qualifiée – Responsable du développement chez Deloitte
- Madame Marie-Pierre Janssens, Métropole Européenne de Lille – Adjointe au maire de Marcq en Baroeul
- Madame Anne-Gaëlle Le Flohic, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Peter Maenhout, Métropole Européenne de Lille - Adjoint au Maire de Tourcoing
- Monsieur Cédric Magniez, conseiller pour les musées à la DRAC Hauts-de-France
- Monsieur Emmanuel Martinez, personnalité qualifiée – Chargé de mission auprès de l'administrateur au MNAM-CCI
- Madame Charlotte Morel, personnalité qualifiée – Directrice des arts visuels de la ville de Lille
- Madame Maria Inés Rodriguez, personnalité qualifiée, - Directrice de la Fondation Walter et Nicole Leblanc
- Madame Eugénie Sant, représentante du personnel du LaM
- Madame Isabelle Sequeira, personnalité qualifiée – Directrice du Master Sciences et Art de l'EDHEC
- Monsieur Loïc Wolfcarius, Métropole Européenne de Lille – Maire de Radinghem

Excusé-es :

- Madame Florence Bariseau, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Villeneuve d'Ascq
- Madame Marie-Pierre Bresson, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de Lille
- Monsieur Gérard Caudron, Ville de Villeneuve d'Ascq – Maire
- Monsieur Vincent Courmont, représentant du personnel du LaM
- Monsieur Christophe Desbonnet, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Tourcoing

- Monsieur Sébastien Fitamant, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Wattrelos
- Madame Dominique Furne, Ville de Villeneuve d'Ascq – Adjointe au maire
- Madame Marion Gautier, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale
- Monsieur Denis Gielen, personnalité qualifiée – Directeur du MAC's
- Madame Anne Lacoste, personnalité qualifiée – Directrice de l'Institut pour la photographie de Lille
- Monsieur Georges-François Leclerc, Etat – Préfet de la Région Hauts-de-France
- Monsieur Laurent Le Bon, personnalité qualifiée – Président du Centre Pompidou
- Monsieur Didier Manier, Métropole Européenne de Lille - Conseiller municipal de Villeneuve d'Ascq
- Madame Violette Massiet, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de La Madeleine
- Monsieur Jérémie Masurel, personnalité qualifiée - Association Masurel
- Madame Hélène Moeneclae, Métropole Européenne de Lille – Maire de Lompret
- Monsieur Jacques Pastour, Métropole Européenne de Lille – Conseiller municipal d'Englos
- Madame Dominique Pierre-Renard, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Ronchin
- Monsieur Eric Skyronka, Métropole Européenne de Lille - Maire de Saily-Lez-Lannoy
- Monsieur Christophe Slagmuylder, personnalité qualifiée – Directeur général de Bozar

Invité-es :

Métropole Européenne de Lille :

- Madame Julie Chantal, Cheffe d'équipe musées et arts visuels
- Monsieur Sébastien Duflot, Chargé de mission des fonds de concours
- Madame Crisalyne Gallet, Cheffe du service culture

Ville de Villeneuve d'Ascq :

- Madame Stéphanie Sanchez, Adjointe au chef du Service, Directrice des Musées Municipaux, Direction Jeunesse, Sports, Culture et Animation, Service Culture et fêtes populaires, Valorisation du patrimoine

Amis du LaM :

- Madame Annette Archas, Présidente

LaM :

- Monsieur Sébastien Faucon, Directeur
- Madame Mélanie Givers, Agent comptable
- Madame Clémence Guérinel, Chargée des projets transversaux
- Madame Justine Lalau, Responsable juridique et sociale
- Madame Anne Possompès, Secrétaire Générale

Michel DELEPAUL : Je tenais à vous remercier d'être là ce matin. On va essayer d'être concis dans l'énoncé et l'explication des différents points qui sont à l'ordre du jour. Sur les points qui vous semblent importants et sur lesquels vous souhaitez intervenir, n'hésitez pas.

Tout d'abord, je pense qu'il s'agit du premier Conseil d'administration de notre directeur ? On me dit que c'est le deuxième. Je voulais dire que l'équipe est en place et que cela fonctionne bien dans un contexte particulier. Nous entrons dans la période de fermeture du musée, une période un peu perturbée mais encadrée du mieux que l'on puisse faire. On en parlera au cours de ce Conseil d'administration mais un certain nombre de programmations « hors les murs » vont permettre au musée de continuer à rester visible. La fermeture sera aussi l'occasion de réfléchir à un certain nombre de points de réorganisation. Et surtout, je tenais à le dire parce qu'il faut quand même l'avoir à l'esprit, c'est aussi une possibilité pour le musée de réintégrer un nouvel écrin. Cela étant dit, la situation entraîne un certain nombre de complications dans la vie quotidienne des salariés. Je tiens à le dire et on en parlera aussi au cours de la séance. Je suis conscient que leur cadre de vie professionnelle est particulièrement bouleversé et qu'ils sont contraints, du fait de ces travaux, de faire un certain nombre d'efforts dans leur manière de travailler. Je tiens à dire ce matin que nous sommes conscients, que je suis parfaitement conscient, de l'effort que je leur demande et je tiens à leur dire que je suis tout à fait à l'écoute de leurs difficultés, s'ils le souhaitent. J'en discute régulièrement avec le directeur et la secrétaire générale. Pas plus tard que la semaine dernière, ils m'ont interpellé sur un certain nombre de points. Je m'adresse directement aux représentants du personnel : s'ils souhaitent me rencontrer, ma porte est ouverte. Je m'y engage. D'ailleurs, je viendrai début novembre à votre rencontre pour discuter avec l'équipe. Je tenais à le dire parce qu'on ne s'en rend pas forcément compte que déménager un musée est un travail considérable. Chambouler son cadre de vie professionnelle et se retrouver dans un modulaire n'est pas évident. Nous arrivons en plus dans la période hivernale. Tout cela fait que je suis parfaitement conscient que la période va se compliquer pour eux et je tenais à leur dire que je partage leur inquiétude. On va essayer que ce passage obligé se passe dans les meilleures conditions possibles. Je demande aux représentants du personnel présents ce matin de bien vouloir faire passer ce message. Je suis à leur écoute et s'ils souhaitent me rencontrer, il n'y a aucun problème.

Voilà ce que je voulais dire en préambule. Nous allons pouvoir commencer la séance. Un certain nombre de points sont inscrits à l'ordre du jour pour information. Ils n'impliquent pas un vote, mais il est important que vous soyez au courant. Cela fait partie de la vie courante d'un musée.

Présentation des nouvelles personnalités qualifiées membres du Conseil d'administration du LaM (point d'information)

Michel DELEPAUL : Le premier point est la présentation des nouvelles personnalités qualifiées membres du Conseil d'administration du LaM. Vous savez que le Conseil est composé de onze membres de droit, neuf personnalités qualifiées dont deux représentants pour chaque association des grands donateurs - la famille Masurel et l'association L'Aracine -, le président du Centre Pompidou ou son représentant et quatre personnalités désignées d'un commun accord entre les personnes publiques membres de l'EPCC et pour finir de deux représentants du personnel. Les mandats des personnalités qualifiées arrivent à échéance le 9 octobre et il faut procéder à une nouvelle désignation. Ces désignations doivent être actées par le Conseil métropolitain ce vendredi, et par le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq.

Parmi les personnalités qualifiées, les représentants de l'association L'Aracine Musée d'art brut, Monsieur Bernard Chérot et Madame Bernadette Chevillon. Pour les représentants de l'association des descendants de la famille Masurel, Monsieur Jérôme Desombre et Monsieur Jérémie Masurel. Les autres personnalités qualifiées sont Monsieur Gonzague Flipo, Responsable du Développement chez Deloitte, Madame Isabelle Sequeira, Directrice du Master sciences et Art de l'EDHEC de Lille, Monsieur Denis Gielen, Directeur du MAC'S Grand Hornu,

Madame Charlotte Morel, Directrice des Arts Visuels de la Ville de Lille, Madame Maria Inès Rodriguez, Directrice de la Fondation Walter et Nicole Leblanc à Bruxelles, Madame Valérie Faranton, Directrice régionale académique à l'Académie de Lille, Monsieur Christophe Slagmuylder, Directeur général de BOZAR à Bruxelles, Madame Anne Lacoste, Directrice de l'Institut pour la Photographie de Lille. Certaines de ces personnalités étaient déjà au Conseil d'administration et y sont maintenues.

C'est un point qui ne fait pas l'objet d'un vote, mais il est important que vous soyez informés de ces nouvelles nominations.

Sébastien FAUCON : Juste excuser Monsieur Slagmuylder qui m'a fait part de son grand intérêt à rejoindre le Conseil d'administration. Je remercie chaleureusement les nouveaux membres qui rentrent dans la vie de l'établissement et qui vont nous accompagner sur les prochaines années. Merci Maria Inés Rodriguez, Valérie Faranton et Gonzague Flipo pour votre présence.

Michel DELEPAUL : Avant de passer à la validation du procès-verbal, je vais laisser la parole à notre directeur qui va nous faire une présentation du point d'actualité.

Point d'actualités

Sébastien FAUCON : Ce qui marque aujourd'hui l'actualité du musée, c'est sa fermeture depuis fin septembre. Je reviendrai plus tard sur les chiffres, mais déjà vous dire qu'on est dans la projection que l'on s'était fixée. On est même au-delà de la projection qu'on avait fixée en début d'année, puisqu'on a accueilli, au 12 octobre, 100 551 visiteurs. C'est forcément moins que les deux années précédentes puisqu'on est en fermeture anticipée, mais cela reste vraiment dans l'épure de la trajectoire présentée ici même en début d'année.

Je peux vous dire que la vie du musée se concentre sur le chantier de collection. Le chantier bâtiminaire se double en effet d'un chantier de collection qui vise à déménager l'ensemble de nos collections. Les 8 500 œuvres doivent être récolées, reconditionnées et restaurées au besoin. Pour vous donner quelques chiffres sur cette période, nous avons phasé ce chantier, qui est assez colossal, en trois temps. La phase 1 s'est déroulée du 20 mai au 31 juillet, elle est parfaitement achevée. Nous avons transporté durant cette période plus de 893 œuvres dans un local extérieur, géré par notre prestataire Bovis, avec le concours de la Métropole. Notre taux de récolement aujourd'hui est de 16 %. Cela paraît peu, mais cela va monter assez fortement puisqu'on était sur une réserve d'objets et que l'on va bientôt passer à une réserve d'arts graphiques. On va aussi avoir une accélération du nombre d'œuvres récolées qui seront transportées lors de la phase 2 qui commence.

Cette période de fermeture est également une période d'ouverture d'expositions à l'international cet automne. Une première exposition a ouvert à Shanghai en septembre. Elle regroupe 60 œuvres du fonds moderne. Par ailleurs, nous venons de signer le contrat avec le Danemark, avec ARoS, une très belle exposition qui débutera au printemps, de plus grande ampleur avec 160 œuvres, également du fonds moderne mais élargi à l'art brut, donc une vision un peu plus transversale.

Un point d'actualité sur l'équipe du musée. Nous avons réalisé ces derniers jours le deuxième déménagement de l'équipe. Une partie de l'équipe était restée dans le musée depuis le printemps. Désormais, l'ensemble de l'équipe du musée est à l'extérieur du bâtiment. Nous avons également lancé durant cette période automnale un séminaire interne sur la projection de ce que pourra être le musée, ce qu'il pourra proposer à ses publics lors de sa réouverture. Nous pourrions vous donner plus d'informations sur ce séminaire qui débute et qui vise à analyser étroitement - en lien avec le travail mené dans le cadre du Projet scientifique et culturel qui a déjà été validé et le projet que j'ai présenté - faire correspondre ces énergies autour de grandes thématiques comme l'hospitalité, les rythmes, l'attractivité. Je vous donnerai quelques pistes qui seront abordées durant ce séminaire.

Voilà, pour le point d'actualité.

Michel DELEPAUL : Merci Sébastien. Y a-t-il des questions ?

2. Validation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration (délibération)

Michel DELEPAUL : Comme à l'habitude, le premier point à l'ordre du jour est la validation du procès-verbal de la dernière réunion. Tout le monde a reçu le procès-verbal ? Y a-t-il des prises de parole sur ce point ?

Emmanuel MARTINEZ : C'est anecdotique, on me fait répéter deux fois la phrase « *nous sommes fermés, mais nous continuons d'exister* ». Si l'on peut retirer ce petit doublon ? Cela me permet de rebondir pour vous exprimer notre solidarité dans cette fermeture, ce déménagement, et cette relocalisation des équipes. C'est un sujet qui fait aussi notre actualité. Comme nous sommes partenaires, j'en profite pour vous donner quelques informations sur la vie du Centre Pompidou. Une date à retenir, nous fermons le 22 septembre 2025 pour cinq ans de travaux, avec une réouverture en 2030. Nous fermons par étapes, car c'est un déménagement assez volumineux. Début 2025, les salles de spectacle seront fermées. Au printemps, les deux étages du musée et la bibliothèque seront fermés. Fin mai, fin juin, nous fermerons les grandes expositions. Nous aurons une exposition dans la bibliothèque pour clôturer cette période, une exposition extraordinaire pour fermer en « beauté », si je peux dire. Je disais il y a quelques mois au précédent Conseil d'administration que nous sommes fermés, et je fais passer le message de notre président : « *Nous ne fermons pas, nous nous métamorphosons* ». C'est une formule pour dire que le Centre continue d'exister, continue d'être à vos côtés, au travers notamment des trois beaux projets que nous avons ensemble. Pendant cette fermeture, nous nous installerons au Grand Palais où il y aura une programmation durant cette période de fermeture. La bibliothèque s'installe dans un autre bâtiment à Bercy. Voilà pour vous donner quelques éléments. Le Centre Pompidou ne ferme pas, il se métamorphose. Merci à vous.

Michel DELEPAUL : Merci pour ces remarques. On va prendre en compte la demande de modification qui ne remet pas en cause l'intégralité du PV.

Michel Delepaul soumet au vote la validation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Michel DELEPAUL : Je rejoins votre président. Ce n'est pas une fermeture, c'est une transformation. C'est la même chose pour nous. Merci pour cette intervention.

3. Présentation de la programmation hors les murs 2025 (point d'information)

Michel DELEPAUL : Nous passons au point suivant qui est la présentation de la programmation hors les murs.

La programmation hors les murs se développe à partir de la Fête de chantier qui a eu lieu ce samedi et va se faire sur plusieurs échelles. C'est une itinérance à l'international, mais aussi des actions dans l'Euro-région. Tout cela est mis en place et sera présenté lors d'une manifestation à l'Opéra de Lille. L'Opéra est l'un de nos partenaires dans cette programmation hors les murs. Je laisse Sébastien vous présenter de façon plus détaillée.

Sébastien FAUCON : Merci Michel. Durant cette année qui va passer très vite, on a envisagé un projet hors les murs qui, comme le disait Michel, va nous conduire à la fois sur le territoire métropolitain, sur le territoire euro-régional, et de manière plus large, à l'international.

Cette programmation a débuté le 12 octobre avec la Fête de chantier et se terminera en janvier 2026. Elle fera la jonction avec la réouverture du musée dès février 2026, avec une grande exposition *Kandinsky face aux images* que nous co-organisons avec le Centre Pompidou, que je remercie pour ce beau cadeau de réouverture. Cette manifestation s'appelle *LaM Vagabonde*. C'est une manière assez poétique d'indiquer cette emprise territoriale. Elle a différents objectifs en matière de rencontre de nouveaux publics. Elle va nous permettre de tester de nouvelles formes de présentation d'œuvres et de médiation, de réactiver et de conduire de nouveaux partenariats en étant plus régional dans nos propositions, de ré-ancrer le LaM sur son territoire métropolitain et euro-régional, et de se poser des questions sur le LaM de demain. C'est une question double que l'on mène à la fois dans ce projet et à travers le séminaire que j'évoquais en introduction.

Ces projets vont se développer sur différentes lignes de programmation. Une série d'expositions vont rythmer l'année avec de grands partenaires. Cela commencera par la Condition publique à Roubaix, avec deux projets, plutôt tournés vers la création contemporaine et la création émergente, qui s'inscriront dans la saison *Fiesta de Lille3000* qui débutera fin avril 2025. Ce projet, comme l'ensemble des projets, est conçu de manière transversale entre les équipes du musée – le service de la conservation et le service des publics. C'est un point qu'on a voulu et qu'on souhaite poursuivre. A la Condition Publique, la Grande Halle B présentera un ensemble d'œuvres de la collection avec quelques invitations, alors que la Galerie Coucke sera dédiée à une création émergente d'artistes qui vont créer spécifiquement leurs œuvres dans un principe de recherche résidence-crédation. C'est aussi réaffirmer cette vocation du musée de soutien de la création la plus contemporaine et de préfigurer ce que pourrait être le LaM à venir dès 2026.

Je vous donne quelques exemples pour montrer la grande variété des propositions. À la Ferme d'en Haut, à côté du musée, sur le territoire de Villeneuve d'Ascq, le service des publics et la conservation travaillent à un projet à hauteur d'enfants. Cette exposition est tournée vers les dispositifs de médiation : comment ces œuvres vont pouvoir être le support d'activation tactile par les familles, mais aussi par les guides. Une partie de l'exposition est réalisée en co-production avec ABC House à Bruxelles, lieu dédié à la médiation jeunesse, très reconnu pour sa très belle bibliothèque qui contient plus de 20 000 ouvrages. Ce projet s'inscrit en coopération avec la région Hauts-de-France et la Wallonie. Il va nous permettre de tester de nouveaux modules de médiation qui seront également présentés à la Ferme d'en Haut.

A la Cité des électriciens, nous allons un peu plus loin en dehors du territoire métropolitain. C'est aussi l'idée d'aller sur des territoires où nous sommes peut-être moins identifiés. Nous sommes ici dans le bassin minier historique qui a vu naître Victor Simon, artiste hautement représenté dans la collection. Il s'agit ici de travailler sur la collection d'art brut et son rapport avec le territoire et la manière dont les pratiques spirituelles ont infusé sur ce territoire.

À l'Université de Lille, à la Cité scientifique de Villeneuve d'Ascq, une autre exposition plutôt tournée sur la question de la co-construction avec les étudiants et le corps enseignant. Le projet n'est pas encore arrêté puisqu'il va se co-construire cette année et sera présenté l'année prochaine. C'est une exposition « work in progress », nous vous donnerons des informations au fur et à mesure de l'année sur la manière dont il s'agence. Nous avons déjà stabilisé un certain nombre de choses sur le lieu et la manière dont les collections de l'Université et du LaM dialogueront. Le choix de la thématique reste à élaborer.

La Bibliothèque éphémère de Douai incarne la volonté de travailler sur l'ensemble des champs de la collection, en incluant la bibliothèque Dominique Bozo et son fonds précieux. Cela prendra la forme d'une exposition hors les murs en fin d'année à Douai, non pas dans la bibliothèque municipale, mais en centre-ville, dans un lieu annexe, très identifié et très passager, avec une scénographie spécifique qui sera mise en place par le LaM, en travaillant sur la question du livre et de la musique. Un certain nombre d'ouvrages vont croiser les questions musicales, les expériences sonores et la poésie. La question du texte irrigue fortement dans notre collection

et c'est une manière d'en donner lecture. A l'attention d'un public qui n'est pas forcément familier du LaM ou de notre fonds bibliothèque.

En plus des expositions, l'ambition est aussi d'aller plus loin, de tester de nouvelles formes en allant dans des lieux peut-être moins attendus comme des cafés, des lieux de sociabilité, de rencontres, de croisements de publics. Ici, c'est un projet en construction. Nous avons identifié un certain nombre de cafés sur la Métropole et un peu au-delà. L'idée est d'y proposer une expérience artistique, un atelier, une médiation. Nous allons sûrement nous associer à un artiste qui sera notre maître de cérémonie pour ce projet, en travaillant sur les idées de jeux – jeux de société, jeux surréalistes –, et de proposer des débats, peut-être des concerts. Ce sont des propositions très singulières qui vont aussi permettre aux personnes qui nous rejoindront, ou qui seront là parce qu'ils fréquentent le café, de découvrir le LaM différemment, et pour nous, de voir les attentes de l'ensemble de ces personnes vis-à-vis de l'institution muséale en 2025. Les « cabarets », c'est un format qui traite de la programmation culturelle. Le LaM a une programmation culturelle assez importante tout au long de l'année, rythmée sur des grands événements comme la Nuit des musées ou ce qu'on a pu faire le week-end dernier avec la Fête de chantier. Il s'agit d'avoir une récurrence tous les deux mois avec un grand cabaret, croisant les arts plastiques, les arts performatifs et le théâtre, pour donner à voir toute l'originalité du LaM et de ses collections, en invitant des artistes, soit de la collection, soit en écho, à venir travailler autour de cette question du cabaret, un lieu où on peut dîner, boire un verre et s'amuser, regarder, découvrir. Ici, des exemples, avec Clément Courgeon, qui était d'ailleurs présent à la Biennale de Lyon cette année. Nous nous appuyons sur des lieux qui sont eux-mêmes dans le spectacle vivant, qui vont avoir une infrastructure pour nous soutenir et nous accompagner.

Un grand week-end à Saint-Sauveur permettra d'enraciner et de croiser l'ensemble de ces projets pour les incarner dans un lieu. Car toute la complexité de cette manifestation est qu'elle va être à la fois itinérante et très étirée dans le temps. Nous avons aussi l'ambition de se retrouver et de proposer ces lignes de programmation en un lieu, en septembre.

La recherche est aussi notre cœur de métier et nous allons l'incarner à travers un projet qui est déjà en cours avec les EPSM de Bailleul, Armentières et Saint-André, en proposant des journées d'études et des restitutions d'expositions, des projets qui sont menés depuis une dizaine d'années dans ces EPSM et en y présentant des œuvres de la collection. Ici, une première thématique sur les femmes et la marginalité créative, une deuxième sur la question de l'éthique en art brut, question hautement importante aujourd'hui, sur laquelle le LaM souhaite s'engager dans les années à venir. J'aurais le temps d'y revenir, cela fait également partie des enjeux du séminaire. Enfin, une dernière autour des pratiques brutes de la musique, en collaboration avec le label Brute, qui aurait lieu à la Maison Folie. Mais c'est encore à stabiliser en ce qui concerne le lieu de cette proposition.

Concernant la programmation cinéma, je passe assez rapidement. L'idée est d'irriguer et de proposer différents formats en lien avec différents arts. Ici, la programmation est conçue en partenariat avec l'association De la suite dans les images, réseau de cinémas indépendants de la région Hauts-de-France, autour des questions d'itinérance et d'errance à la fois physique et mentale. Le titre de ce programme est « Les âmes vagabondes », déclinaison de notre titre de programmation générale.

Concernant les capsules, qui ont déjà commencé, il s'agit d'un programme d'itinérance d'œuvres chez nos partenaires, vous voyez ici l'œuvre iconique de Barry Flanagan, qui a quitté le musée il y a quelques semaines pour rejoindre le LAAC à Dunkerque. Nous avons également quelques œuvres qui viennent de partir au Palais des Beaux-Arts de Lille. D'autres œuvres partiront prochainement au MuBa, à la Piscine, au Musée de Fromelles. Ces œuvres vont s'insérer dans le parcours de collection de ces musées et continueront à faire vivre les collections du LaM chez nos amis et partenaires.

Sur les circulations internationales, j'en ai déjà dit deux mots, je ne vais pas y revenir, mais vous voyez ici quelques visuels du vernissage de notre exposition à Shanghai. 60 œuvres issues majoritairement de la donation Masurel Dutilleul. C'est un très beau projet qui a reçu un écho extrêmement favorable, en présence de Monsieur l'Ambassadeur de France en Chine. La presse chinoise est extrêmement positive sur ce projet. C'est la première fois qu'un ensemble aussi important de Léger, mais également de Modigliani, était présenté en Chine. Cela a suscité énormément d'intérêt, également d'autres professionnels, notamment coréens, qui sont venus et qui continuent à venir voir cette exposition.

En plus des circulations internationales, nous avons les circulations nationales. Nous venons de fermer cette exposition autour de Guy Brunet, une découverte et une opération de sauvegarde du LaM. Elle circulera toute l'année 2025 dans des lieux, notamment en Bretagne, puis en Aveyron à Decazeville.

Nous aurons aussi les ateliers, car les publics seront toujours au centre de nos dispositifs, et *LaM vagabonde* a aussi l'ambition de mettre en lumière l'ensemble des dispositifs menés, ou qui vont être menés et amorcés durant cette année charnière. Durant l'année 2025, plus de 60 projets vont être menés dans le champ du secteur dit spécifique, handicap, santé, social, pénitentiaire, ce qui est assez remarquable, avec un nombre de structures partenaires qui couvrent l'ensemble de la Métropole et bien au-delà. On est là dans notre cœur de métier et dans une lecture très fine des enjeux de notre collection qui porte cette ambition de dialogue et d'ouverture à chacun. Le secteur scolaire reste aussi un des grands enjeux. Je n'ai plus le chiffre en tête, mais je crois que plus de 58 % de nos groupes sont du secteur scolaire. Je vous donnerai le chiffre exact tout à l'heure dans l'étude des publics. Le secteur extra-scolaire va nous emmener également dans un certain nombre de lieux partenaires. Vous voyez ici le Musée du terroir, le Château de Flers, la Ferme d'en Haut, le Musée des Moulins. Une dernière date reste à caler à l'automne 2025. Puis, nous continuerons également à intervenir dans notre réseau de partenaires culturels par des opérations comme à l'Opéra de Lille, à la médiathèque Till l'Espiegle, à l'Abc House à Bruxelles, un partenariat plus large que celui de co-créer de la médiation. Il s'agit pour leurs équipes et nos équipes, de partager, d'échanger et de construire des dispositifs. Je cite également le gymnase CDCN, le LAAC, la Ferme Quanta.

Pour vous donner quelques indications en termes de communication, c'est un projet qui dépasse la seule communication. C'est un projet que j'ai voulu assez généreux sur le territoire, en collaborant avec les jeunes designers vestimentaires de *About a Worker*, très identifiés dans le milieu de la mode, qui travaillent aussi bien avec la Redoute qu'avec LVMH, mais également dans le secteur culturel. Ils ont travaillé avec le Musée Galliera ou le Pays de Tokyo. Ils vont nous accompagner en créant des vestes pour l'équipe, qui seront personnalisées avec cette idée du vagabondage. C'était aussi une manière d'incarner physiquement le paysage en travaillant avec un acteur local installé à Roubaix, qui est une force vive du territoire.

Michel DELEPAUL : Merci Sébastien. Vous voyez que le LaM ne disparaît du paysage culturel malgré la fermeture, bien au contraire. L'idée est de continuer à faire vivre le musée, mais aussi, vous l'avez compris à travers l'exposé de Sébastien, à toucher des nouveaux publics, avec une programmation adaptée à des lieux de vie où l'on n'a pas l'habitude de voir le LaM. Je pense par exemple au café de la commune de Verlinghem, et je pourrais en citer d'autres. L'idée est de toucher de nouveaux publics, de leur faire découvrir ou redécouvrir d'autres institutions partenaires. Aussi, cela va permettre au LaM d'identifier de nouvelles propositions culturelles sur lesquelles le musée pourra capitaliser dans le cadre de la réouverture. L'idée est vraiment de profiter de cette période de travaux pour continuer à faire vivre le musée, mais surtout de voir comment capitaliser sur des nouveaux publics et les fidéliser pour qu'ils reviennent quand le LaM sera « métamorphosé », pour reprendre l'expression du président du Centre Pompidou. Est-ce qu'il y a des remarques ou des prises de parole ?

Annette ARCHAS : Quels seront les moyens d'information pour le public ?

Sébastien FAUCON : Un ensemble d'outils de médiation et de communication seront mis en place avec une communication ciblée pour chaque projet. On est aussi dans une logique partenariale, ce qui dédouble nos moyens de communication. En s'associant avec un certain nombre de partenaires qui ont eux-mêmes leur réseau, on bénéficie de leurs publics qui ne sont pas forcément les nôtres – c'est aussi l'enjeu. Je précise que l'ensemble de ces projets sont faits en collaboration avec d'autres équipes. L'enrichissement de ce projet est aussi de travailler différemment et de pouvoir tester de nouvelles modalités de travail. La communication est adaptée. Elle va commencer par une grande présentation de saison d'ici quelques semaines, à la presse et aux partenaires. Puis, il y aura desancements plus ciblés avec des outils adaptés, à la fois en médiation et en communication.

Michel DELEPAUL : Pour compléter rapidement, j'ai demandé pendant ces travaux une présentation aux enfants des quartiers politiques de la ville et aux centres sociaux. Je pense que c'est important qu'on le fasse. J'ai insisté sur ce point. D'autres remarques ou prises de parole ? Oui, vas-y, Peter.

Peter MAENHOUT : Merci Michel. D'abord, bravo pour l'esprit qui anime cette année. C'est à la fois l'ouvrier et le guide conférencier qui vous le dit, et l'adjoint au maire. Sur le secteur handicap, une cinquantaine de structures sont touchées sur la Métropole par certaines actions. Serait-il possible de dresser la liste des structures ? D'autre part, votre programme, qui est déjà chargé, est-il susceptible d'être complété en termes de partenariat ? Je pense au MuBA. Profitons de cette année hors les murs pour toucher précisément le reste de la Métropole qui n'est pas forcément la partie métropolitaine qui a été, durant des dizaines d'années, favorisée et qui, en termes de transports en commun, a un peu de mal voire beaucoup de mal à venir au LaM, pour le pratiquer moi-même. Cela me semble logique pour certains choix, mais je pense aussi à d'autres structures, d'autres événements. Je suis tout à fait disponible en tant que professionnel de la culture et adjoint pour en discuter, si c'est toujours possible.

Michel DELEPAUL : Je vais laisser Sébastien répondre. Je ne suis pas sûr qu'on ait ce matin, la liste de tous nos intervenants. Cela a transpiré de la présentation de Sébastien, évidemment qu'on pourra travailler dans le milieu de la santé. Je pense aux EPSM, établissements publics de santé mentale. Et puis, nous allons travailler avec le ministère de la Justice. Je laisse Sébastien compléter si besoin.

Sébastien FAUCON : Je n'ai pas la liste intégrale car il y a quasiment autant d'institutions que de projets. Chaque projet n'est pas forcément une intervention, mais une série d'interventions. C'est une occupation très intense et un projet mené en interne avec le responsable de la diversité et de l'inclusion. Je peux vous donner quelques exemples. Comme le disait Michel à l'instant, nous aurons les EPSM de la région, certains services pédiatriques des hôpitaux, le CHU de Lille, les IEM et les IME (instituts médico-éducatifs et instituts d'éducation motrice) du département du Nord, les maisons d'accueil spécialisées, les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques, l'institut de recherche pratiques sur l'autisme à Ronchin, l'École régionale pour les déficients visuels de Loos, l'Union nationale des aveugles et déficients visuels de Lille, les SEGPA de toute la Métropole, les élèves en situation de handicap, les ESAT. La liste est encore très longue, mais peut-être que je m'arrête là.

S'y ajoutent des maisons d'arrêt, centres de détention, quartiers de haute sécurité, services pour mineurs, crèches en milieu carcéral, sections des femmes ou des hommes ultra-violents, des détenus en psychiatrie, des détenus hospitalisés... Il faut montrer la variété des propositions. Chaque projet est très spécifique et nécessite un accompagnement très précis. Là, je ne peux que saluer l'engagement de l'équipe à développer l'ensemble de ces dispositifs qui n'ont pas forcément été très accompagnés ou communiqués jusqu'à présent. C'est vrai que nous communiquons facilement sur des expositions et d'autres dispositifs, mais dans le cadre de ce projet *LaM vagabonde*, il est aussi intéressant de remettre un éclairage sans forcément citer nommément tous ces lieux, mais en tous cas, dire que nous intervenons également fortement dans ce champ. Cela fait partie de l'identité première du LaM.

Pour répondre à votre deuxième question sur comment aujourd'hui faire évoluer le projet, il évolue encore, mais je ne vous cache pas qu'il évolue à la marge. Le projet a été démarré en avril. L'équipe travaillait sur un autre projet qui, malheureusement, n'a pas pu aboutir. Nous nous sommes donc remobilisés autour de *LaM vagabonde*. Etant entendu qu'il y a d'autres projets structurants pour l'établissement en parallèle, notamment le chantier des collections et la préparation de la réouverture. Mais je suis totalement ouvert. Nous travaillons avec le Fresnoy. Je ne l'ai pas dit car c'est une évidence, c'est un partenaire de longue date.

Annette ARCHAS : Je me permets une petite question. Excusez-moi, j'ai une autre casquette. Je suis DTEN, déléguée départementale, et ce soir, je vais dans un conseil d'école. En général, les élèves vont au musée. Est-ce qu'il y aura des ateliers, des endroits où les élèves seront accueillis ? Comment cela va fonctionner pour les scolaires ?

Sébastien FAUCON : Les expositions sont ouvertes au champ scolaire. On va cibler les écoles du primaire, du secondaire et du supérieur. Elles recevront l'ensemble de nos informations et elles pourront réserver des créneaux dans l'ensemble des lieux où l'on intervient. Après, nous nous appuyons sur des partenaires qui ont également leur liste, sur des territoires où l'on intervient moins. Ces projets ont vocation à être vus et à faire l'objet d'une médiation fine. C'est pris en compte.

Jérôme DESOMBRE : Bonjour à tous. Tout d'abord, félicitations pour toutes ces initiatives lancées en si peu de temps. Cela montre le dynamisme de l'équipe. J'avais une question sur ces initiatives hors les murs. Est-ce que certaines vont générer des recettes, hormis les deux expositions internationales ? Comme l'objectif est de toucher de nouveaux publics, comment allez-vous collecter ces nouvelles données de contacts ? Est-ce que vous allez faire des sondages pour connaître la notoriété du LaM auprès de ces nouveaux publics ?

Anne POSSOMPES : Merci pour la question, Jérôme. Sur les recettes, la réponse est oui, mais de manière marginale. Nous n'avons plus de billetterie individuelle et nous sommes hébergés en co-réalisation avec des partenaires. Ce sont principalement des recettes de médiation. Comme tu as pu le voir dans le ROB, nous sommes sur un niveau assez faible, entre 30 000 et 40 000. Il ne faut pas espérer plus. Sur les partages de publics et l'interrogation sur la satisfaction des publics accueillis dans d'autres lieux, il y a tout un travail à mettre en place avec ces partenaires pour croiser nos publics. C'est l'objectif.

Michel DELEPAUL : D'autres prises de parole ? Non ? C'est un point qui ne fait pas l'objet d'un vote. Nous passons au point suivant.

1. Présentation de la décision modificative n°2 2024 (délibération)

Michel DELEPAUL : Je vais laisser la parole à Anne qui va vous présenter cette délibération de façon détaillée. Je rappelle que nous avons une contrainte budgétaire relativement importante. Je voulais souligner que l'ensemble des équipes ont fait d'énormes efforts pour rester dans ce qu'on avait imposé au niveau du budget. Il est important de signaler, car ce n'est pas le cas partout, qu'avec les services financiers de la Métropole, le directeur et la secrétaire générale du LaM, nous avons réussi à trouver un *modus vivendi*. Nous tenons absolument à respecter nos engagements. C'est facile de prendre un engagement, mais c'est beaucoup moins facile de le mettre en œuvre quand on est dans un équipement comme le LaM, avec des turbulences qui sont les nôtres, celles de tous les équipements culturels, mais qui sont plus importantes pour nous du fait des travaux. Vous allez voir qu'à travers ces deux points financiers et budgétaires, nous sommes sur une pente qui va nous permettre d'assainir nos finances. Quand je dis assainir nos finances, cela ne veut pas dire qu'on a fait n'importe quoi. Comme tous les équipements culturels, quels qu'ils soient, nous passons une phase difficile. Cependant, par rapport à d'autres, nous avons une perspective satisfaisante dans les années à venir. Je tenais

à le dire parce que c'est important de souligner le travail qui est fait par Anne, Sébastien ainsi que l'ensemble des équipes, qui n'est pas forcément visible mais qui est important. Anne, je te laisse la parole.

Anne POSSOMPES : Merci Monsieur le président. Je vais essayer d'être synthétique et rapide, car vous avez une note assez détaillée et des tableaux sur lesquels vous pouvez vous appuyer. Je rappelle rapidement pour les nouvelles personnalités qualifiées, pour 2024, vous n'avez pas voté le BP, nous avons l'exposition « Mohamed Bourouissa, Attracteur étrange » jusqu'au 21 janvier, Anselm Kiefer « la photographie au commencement » jusqu'au 3 mars. Le début de l'année a été porté par ces grandes expositions : Guy Brunet *Le cinéma de mon père*, la projection du film de Wael Shawky *I Am Hymns of the New Temples*, coproduit avec le site archéologique de Pompéi et qui a d'ailleurs reçu un prix par le ministère de la Culture italien, l'exposition Marisa Merz, *Ecouter l'espace* qui a ouvert le 2 mai et a fermé le 22 septembre. Et, nous venons de fermer avec la Fête de chantier qui lance la programmation 2025.

Sur les points que l'on peut résumer, le résultat serait plus excédentaire que le budget supplémentaire. Les résultats de fréquentation sont un peu mitigés sur l'exposition Marisa Merz. Nous étions un peu déçus, car un peu loin des objectifs, même si au global, sur l'année, nous sommes à l'objectif en termes de fréquentation. À noter une diminution des subventions fléchées, mais cela s'explique, j'y viens après. À noter un recul très net des mécénats, comme annoncé dès le BP - c'était prévisible - et une stratégie en cours de redéfinition qui, à mon avis, est sur la bonne voie. Puis, nous avons les deux contractualisations à Shanghai et au Danemark. Des ajustements et des réductions de dépenses supérieurs à la baisse des recettes, produisent un résultat supérieur à ce que nous escomptions au BS. Puis, la très bonne nouvelle également, les dépenses d'énergie ont diminué, en consommation et sur les prix. Je ne sais pas ce qui va se passer d'ici février, mais pour l'instant c'est ce que l'on applique. Et puis, autre réajustement, vous savez qu'on a une convention d'occupation d'espace pour réaliser nos missions avec la Métropole. Nous bénéficions d'une exonération puisque nous ne pouvons pas générer de recettes et utiliser notre équipement. Il y a eu un glissement de dates qui donne un surplus en 2024, mais qui creuse en 2025.

Sur les recettes, rapidement, je commence par les fonds publics, les subventions. Forcément, ils sont tellement volumineux qu'une baisse de 46 000 € ne produit que 0,7%. C'est tout simplement car nous devons absorber des dépenses directement liées aux travaux (enlèvement de matériel, déménagement des équipes...). Pour ces dépenses, il vaut mieux que cela soit fait avec notre prestataire et remonté à la MEL. S'agissant du déménagement, par exemple, nous bénéficions d'une subvention compensatoire. Or, les dépenses ont été ajustées au plus réel, ce qui produit une baisse de 46 000 €. Nous avons espéré 35 000 € de la Région sur le soutien fléché sur l'exposition Marisa Merz, nous constatons 13 000 €. Nous espérons 12 000 € sur l'Été culturel, nous constatons 8 000 € de la DRAC. Ce sont des ajustements de cet ordre.

Concernant les ressources propres, le résultat de la billetterie est un peu mitigé en termes de fréquentation et de recettes sur l'exposition Marisa Merz. Mais globalement, nous sommes à l'objectif. Nous avons baissé de 20 000 € seulement, nous sommes dans l'épure. Nous allons remonter de 8, donc pas de sujet sur la billetterie, nous sommes dans ce que nous avons prévu. Concernant les mécénats, c'est beaucoup plus compliqué puisqu'on est obligé de baisser de 100 000 €, pour un atterrissage à 46 000 €. Un gros travail est en train de se faire. Ce travail ne pouvait se faire qu'avec l'arrivée d'une nouvelle direction puisqu'il fallait quelqu'un qui le porte, avec une vision et une stratégie d'établissement. Nous savions que l'année 2024 serait compliquée. Les partenariats en nature sont sans impact. Les privatisations diminuent un peu, mais nous avons augmenté au budget supplémentaire, par rapport au BP. Sur les redevances des concessionnaires et refacturation, la guinguette que nous avons installée dans le parc cet été a très bien fonctionné. C'est ce qui génère ce surplus. Et puis, les recettes des circulations internationales se sont confirmées. La baisse entre le BS et la DM2 porte sur les frais refacturés. Nous avons projeté une dépense d'assurances assez élevée, et qui est nettement inférieure.

Concernant les dépenses, elles ont diminué de 370 000 €, moins 4,7 %. Elles sont liées à des efforts. Si je commence par la masse salariale, elle est en légère hausse de 0,7 %. Nous avons eu besoin de recruter un renfort sur la régie des œuvres compte tenu du chantier des collections. Et puis, nous souhaitons délivrer une prime de partage de la valeur à l'ensemble de l'équipe, au vu du travail colossal qui a été accompli, des conditions difficiles de travail, etc. (point 9 de l'ordre du jour). Pour le reste, nous sommes dans l'épure. Sur les dépenses de programmation, elles sont en légère baisse. Elles ont été moins contenues, en réalité. Sur la communication, on baisse de 13 %, principalement les partenariats en nature, qui baissent de près de 50 000 €. Et sur le bâtiment surtout, nous avons une baisse de 175 000 € sur les dépenses d'énergie, 12 % sur l'électricité et de 3 % sur le gaz. Autant, on arrive à suivre finement sur l'électricité, autant c'est plus volatil sur le gaz. En plus d'une baisse de consommation, c'est également une baisse sur les tarifs : moins 32 % pour l'électricité, moins 28 % sur le gaz.

À l'inverse, on réinscrit des mesures nouvelles afin d'équilibrer entre 2024 et 2025. Ce sont des dépenses qu'il va falloir faire compte tenu des travaux. En effet, les œuvres n'étant plus sur site, nous allons en profiter pour opérer des travaux de curetage de certains réseaux, travaux que l'on ne peut pas faire quand le musée est ouvert, quand les salariés sont là et quand les œuvres sont en réserves.

Et puis, sur l'administration, une baisse de 12,4%, principalement liée aux amortissements, 33 000 €. Ils sont adossés aux investissements des années antérieures. Or, beaucoup d'équipements sont parfaitement amortis et sont sortis, ce qui produit une baisse. Puis, nous avons projeté 32 000 € de dépenses liées à la redevance à la MEL, qui a été annulée. Sur les coûts induits, on baisse de 37 000 €. Nous avons ajusté la prévision la plus avancée dans le temps. Puis, on a déprogrammé une enveloppe projetée de manière un peu globale pour amorcer les dépenses liées à la programmation *LaM vagabonde*. Nous commençons à la suivre un plus finement, par projet.

Au final, nous sortirions donc avec un résultat bénéficiaire de près de 300 000 €. L'idée est que ces 300 000 € viennent abonder le fonds de roulement pour sécuriser l'établissement.

Sur le budget d'investissement, nous sommes également en baisse, nous ajustons au maximum. Et surtout, important à signaler, nous avons diminué de 65 000 € le budget de fabrication des caisses pour partir à ARoS car les caisses de Shanghai, financées par Shanghai, sont réutilisées. Ainsi, au lieu de fabriquer des caisses de stockage, la Métropole a pris en charge et fait fabriquer des caisses permettant un transport plus lointain, par la route. Je peux répondre à vos questions.

Michel DELEPAUL : Merci Anne pour cette présentation. Vous l'avez compris, c'est une décision modificative importante. Pour résumer, nos réserves avec l'excédent prévisionnel de fonctionnement vont atteindre 588 000 € et sont donc en augmentation. Et, la section d'investissement est revue à la baisse pour les raisons que vient d'indiquer Anne.

Michel Delepaul soumet au vote la décision modificative n°2 2024 ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Michel DELEPAUL : Nous passons au point suivant, le rapport d'orientation budgétaire 2025, qui s'inscrit aussi dans un contexte exceptionnel lié à la fermeture du musée. Je laisse la parole à Anne.

5. Présentation et vote du rapport d'orientation budgétaire 2025 (délibération)

Anne POSSOMPES : Je vais essayer d'être claire et rapide et je répondrai à vos questions ensuite. Le rapport d'orientation budgétaire n'est pas à l'équilibre aujourd'hui. Il y a un petit déficit. Mais l'important c'est que le travail va maintenant être affiné. Il y a eu un important travail réalisé pour arriver à cet équilibre, et maintenant, nous allons affiner avec nos

partenaires. Évidemment, le travail avec nos partenaires est déterminant afin de préciser les choses afin de vous présenter un budget à l'équilibre en décembre.

Nous constatons une chute des recettes de 10 %, équilibrée par une baisse des dépenses de 10 %. Les ressources propres diminuent de 50 %. C'est logique puisque nous n'avons plus de billetterie, plus de privatisations. Nous avons maintenu un certain niveau de mécénat, je pense que nous pouvons l'atteindre. Nous avons une programmation qui est belle, attractive. Au niveau des subventions et des fonds publics, 200 000 € de subventions fléchées sur le partenariat avec le Centre Pompidou, à la fois pour les expositions Kandinsky et Artaud. À l'été 2023, lors des discussions avec la Métropole, nous avons obtenu une subvention complémentaire de 30 000 €, compte tenu des coûts énergétiques constatés et de la difficulté du musée. 175 000 € sont constatés en 2024, et 125 000 € en 2025. À l'inverse, nous avons une exonération de redevance en 2024. Par rapport à mes premières hypothèses, nous avons une hausse sur cette redevance, principalement liée au fait qu'elle est adossée à l'indice INSEE du Code de la construction qui prend 20,3 % en 2025. Cela génère quand même une dépense assez élevée en année pleine, de 90 000 €. C'est un vrai sujet sur lequel nous échangeons avec la Métropole.

S'agissant des dépenses, la masse salariale est contenue, malgré une nouvelle hausse du point d'indice au 1er janvier 2025 en raison du contexte inflationniste de 2 %. Il n'y a pas de création de poste, mais des postes avaient été gelés le temps de la vacance de direction. Je pense au poste de responsable de la communication qui va être ouvert prochainement. Parmi les CDD, on va baisser le niveau. Il reste un ETP au global, qui concerne l'accompagnement sur le chantier, collection, travaux, etc. Les dépenses artistiques, je vous ai mis un tableau qui synthétise et qui sera affiné pour le BP. Le programme *LaM Vagabonde* est à 350 000 €. On peut compter entre 350 000 et 400 000 € en fonction des avancements avec les partenaires, les missions publiques, la Ferme d'en Haut, la Cité des Électriciens, et de l'aboutissement un peu plus fin du contenu des projets. 485 000 € portent sur l'exposition Kandinsky, au global entre 1 million et 1,1 million. L'exposition ouvrant le 19 février, la moitié des dépenses portera sur l'année 2025. Sur le bâtiment, on enregistre une hausse des mesures nouvelles. Cela porte sur le nettoyage de gaines d'aération, la remise en état des réserves, différents travaux de cet ordre, de près de 80 000 € quand même, mais il faut le faire. Sur les fluides, c'est encore un peu compliqué, car nous ne savons pas ce qui va se passer au 1er février. On imagine une baisse, puisque les œuvres ne seront pas dans les murs de mars à octobre 2025, avec une baisse du chauffage, mais on ne pourra pas couper complètement car cela abîmerait le bâtiment, avec l'humidité, etc. Nous avons estimé cette baisse à 20 %. Ensuite, de nouveaux coûts induits liés aux travaux pour 89 600 € : cela impliquera une compensation ou une subvention. Et puis, les dotations d'amortissement sont dans la lignée de ce que l'on constate en 2024, malgré un niveau d'investissement projeté très à la hausse. Quelques éléments plus précis : nous allons travailler sur des réaménagements dans les ateliers pédagogiques. J'ai projeté un budget de 120 000 € pour les ateliers pédagogiques, une nouvelle salle qui porte le nom provisoire de salle polyvalente, mais nous cherchons un nom un peu plus attractif. Cette salle pourrait être destinée aux privatisations mais aussi à d'autres accueils de groupes (scolaires etc.). Il y a un point d'eau. Les salariés déménageant ailleurs, les espaces de travail peuvent également être réaménagés. Nous avons projeté une enveloppe assez forte de 280 000 €. Ces dépenses vont être amorties sur des durées assez longues, donc peu d'impact sur les dotations d'amortissement. Ensuite, nous aurons l'acquisition de grilles, de racks et de matériel pour les réserves. C'est important, il faut de nouvelles grilles. Ensuite, la poursuite de renouvellement du parc informatique, c'est important également. En 2024, nous avons un budget de 54 000 € pour de nouveaux ordinateurs qui seront compatibles avec le système IT de la Métropole. Les autres ordinateurs ne l'étaient pas et cela posait des problèmes de sécurité. D'autre part, les salariés ont le choix entre un PC portable ou une tour fixe. Évidemment, presque toute l'équipe a choisi un PC portable, ce qui permet également d'envisager du télétravail et un confort de travail un peu amélioré pendant cette période de fermeture et d'espaces un peu chahutés. Enfin, autre point important, c'est la refonte du câblage de l'auditorium pour 25 000 €.

Aujourd'hui, cela dysfonctionne et cela pose des problèmes avec les privatisations et d'autres sessions internes. Il faut donc le faire pour la réouverture.

Je crois avoir dit l'essentiel. En conclusion, ces trajectoires vont nous occuper jusqu'en 2027-2028. En 2024, nous devrions sortir bénéficiaires. En 2025, nous arriverons à monter un budget équilibré. En 2026, nous aurons des dépenses très fortes avec une exposition d'art moderne qui coûtera quand même 1,1 million ainsi que d'autres dépenses. Mais, nous allons générer des recettes élevées et donc nous réussirons à être à l'équilibre, voire un peu bénéficiaire, je l'espère. Cependant, en 2027, cela se complique puisque nous n'avons plus de subventions de la Métropole, en complément des contributions. Cela se creuse en 2027 et en 2028. Nous avons une augmentation de la masse salariale qui suit une courbe liée à l'ancienneté qui produit 50 000 € par an. La hausse de la redevance liée au point d'indice INSEE pèse 80 000 €, etc. En fait, nous sommes dans un effet ciseau, avec des ressources qui stagnent et des dépenses incompressibles, même si on fait de gros efforts significatifs. Forts de ce constat, des discussions sont en cours avec la Métropole. L'idée est de parvenir à mettre en place un contrat d'objectifs et de moyens ou contrat d'objectifs et de performance, qui devrait à la fois sécuriser le LaM et sécuriser la Métropole. Il reste à avancer sur ce dossier. Nous nous sommes fixés 2025 pour travailler sur cet outil, pour arriver à dégager des indicateurs. Certes, il y a les moyens financiers, mais l'idée est d'arriver à construire un outil qui traduise également la stratégie de Sébastien pour le musée et qui réponde aux souhaits et aux ambitions de la Métropole pour le musée. Je pense que nous allons réussir à équilibrer les choses.

Michel DELEPAUL : Merci Anne. Des demandes de prise de parole ? Non. Nous passons au vote.

Michel Delepaul soumet au vote le rapport d'orientation budgétaire 2025 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Michel DELEPAUL : Merci Anne pour ce travail. Merci pour votre confiance. Nous passons maintenant au point suivant.

6. Création de la commission pour le contrat de concession relative au restaurant (délibération)

7. Validation du projet de concession relative au restaurant (délibération)

Les points 6 et 7 ont été présentés ensemble.

Michel DELEPAUL : Les deux points suivants sont liés au restaurant. Je rappelle que le restaurant fait partie de la phase 3 des travaux qui prévoit le renouvellement de l'offre de restauration et surtout le déplacement du restaurant dans ses espaces d'origine au premier étage, ainsi que l'aménagement d'une cafétéria au rez-de-chaussée. Ce sont des travaux importants pour le LaM et sa visibilité. L'idée est évidemment d'amener les gens dans cet espace de restauration pour leur donner envie d'aller visiter le LaM, de la même façon que ceux qui viennent visiter le LaM puissent également rester sur site et trouver une restauration adaptée à leurs besoins. D'où l'idée de la cafétéria et du restaurant, au premier étage, avec une vision sur l'ensemble du parc. C'est un beau projet qui demande le respect d'un certain nombre de procédures administratives. Je vais laisser Sébastien les présenter. Sachez que ce projet n'était pas prévu au départ dans le cadre des travaux, mais nous n'avons pas eu beaucoup de mal à convaincre le Président de la Métropole de mettre en place cette phase 3 des travaux sur la restauration, je pense qu'il l'était dès le départ. C'est un effort important qui est fait sur cet espace de restauration. Je laisse Sébastien présenter les deux délibérations suivantes.

Sébastien FAUCON : L'objet de cette délibération est le réaménagement bâtimementaire. Ici, quelques visuels vous donnent un peu l'esprit passé. Il y avait déjà un restaurant dans le projet de Roland Simounet et il s'agit ici de retrouver l'esprit initial.

Julie CHANTAL : L'enjeu a été d'intégrer dans la prochaine phase de travaux, le déplacement de cet élément qui permet d'accueillir le public et de compléter l'offre proposée dans l'établissement. Nous avons fait une étude pour mesurer la façon dont la cafétéria fonctionnait dans l'espace qui lui avait été dédié à l'occasion de l'agrandissement. À travers l'étude du modèle économique de cette cafétéria et l'étude du contexte économique de la restauration dans le secteur et de la restauration dans les musées, ce sont des services proposés dans de très nombreux grands établissements. Il a été décidé de déplacer cette offre de restauration à deux endroits dans le musée. Il s'agit de réinvestir les espaces d'origine imaginés par Roland Simounet pour accueillir un restaurant. Là, vous voyez quelques photos anciennes sur la gauche qui montrent l'espace aujourd'hui investi par des bureaux. Il pourrait retrouver destination sur la façade principale du musée, avec cette très belle terrasse orientée côté sud qui pourrait accueillir une soixantaine de couverts, en plus de la salle intérieure. Sur la photo de droite, vous voyez l'espace qui se trouve au rez-de-chaussée, à proximité de l'accueil, qui donne aussi sur le parc et qui pourrait accueillir un espace de cafétéria, avec une offre complémentaire à celle un peu plus haut de gamme au premier étage.

En ce qui concerne la temporalité de réalisation de ces travaux, on ne vous les a pas présentés jusqu'à maintenant. Les permis de construire ont été déposés, mais les marchés ne sont pas encore lancés. L'un des enjeux importants est de faire rentrer l'ensemble des travaux dans la phase de fermeture du musée pour qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur le fonctionnement du musée après sa réouverture en 2026, que nous espérons pouvoir faire avec tout ou partie de l'offre de restauration en fonctionnement.

Là, on identifie l'espace du rez-de-chaussée, avec en vert, les espaces de cuisine tels qu'ils sont envisagés et en orange, l'espace de cafétéria. Vous avez les plans un peu plus détaillés. Au premier étage, vous identifiez l'espace de restaurant qui reprend strictement l'espace d'origine imaginé par Romain Simounet et la terrasse.

Pour pouvoir mettre aux normes et avoir des espaces techniques compatibles avec ce calibrage d'équipements, il va falloir que l'on vienne faire une petite extension dans l'espace technique qui se trouve au niveau de l'entrée du personnel et du parking du personnel, et venir combler une petite dent creuse. Vous avez le dessin pensé par l'architecte du patrimoine, soumis à la DRAC et validé, au moins dans l'intention puisqu'on retrouve la vue des lignes d'origine et cela ne perturbe pas esthétiquement le bâtiment.

Sébastien FAUCON : Ces deux délibérations font l'objet d'un vote concernant le lancement d'un appel d'offres pour la concession de services pour les espaces de restauration. Un seul appel d'offres pour les deux espaces. Une commission sera créée et aura pour rôle de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, examiner et mettre un avis sur les candidatures et les offres. Est-ce que vous avez des questions sur ce beau projet qui devrait voir le jour à la réouverture et compléter l'offre d'identité du musée ? Oui, Jérôme ?

Jérôme DESOMBRE : Bonjour. Quelle est la surface totale de ces espaces de restauration hors terrasse ? J'ai du mal à comprendre le total. Je n'ai pas bien entendu.

Sébastien FAUCON : Je ne vais pas avoir les chiffres exacts.

Jérôme DESOMBRE : Globalement, on parle de combien ? 200 mètres carrés ?

Sébastien FAUCON : Hors espaces de réception ?

Jérôme DESOMBRE : Non, tout compris. L'espace des travaux qui vont être mis en concession pour le restaurant.

Julie CHANTAL : Les espaces techniques au rez-de-chaussée vont reprendre la salle de pause actuelle du personnel, plus des espaces de vestiaire, plus l'agrandissement qui n'est pas utilisé aujourd'hui par le musée, et l'espace de stockage à bois. La salle de restauration du premier étage correspond à l'open-space et à la petite salle de réunion attenante. En bas, l'espace de cafétéria est aujourd'hui un espace utilisé par le public dédié à cette activité.

Jérôme DESOMBRE : Mais en mètres carrés, cela fait combien à peu près ? On parle de 300 mètres carrés ?

Anne POSSOMPES : Exactement. On est à 281 mètres carrés sur le restaurant, incluant la terrasse, mais aussi le belvédère qui pourrait devenir un espace salon VIP en cas de privatisation par le restaurateur. La cafétéria est moins vaste, 66 mètres carrés, avec une possibilité de s'étendre sur l'extérieur. Nous avons vu à quel point la guinguette a fonctionné cet été.

Jérôme DESOMBRE : C'est un grand espace, c'est bien. Je suis tout à fait en faveur de ce projet, mais cela représentera pour le preneur un très gros investissement en aménagement et en installations techniques par rapport à la durée de la concession de cinq ans. Cela pourrait sembler un peu court en termes de retour sur investissement, compte tenu des investissements et de la taille globale mise en concession. C'est juste une remarque, une interrogation. J'espère qu'il y aura beaucoup de candidats, mais c'est aussi un challenge financier pour l'activité de restauration.

Anne POSSOMPES : C'est une très bonne remarque. Peut-être que notre note n'était pas suffisamment précise sur cet aspect. En fait, l'investissement pour le futur concessionnaire, on l'imagine à 100 000 €. En réalité, c'est la Métropole qui prend en charge les équipements. Tout est pris en charge par la Métropole. Le concessionnaire vient, pose ses meubles, et on lui demande justement d'avoir des jolis meubles. L'un des points de critère dans l'appel d'offres pour nous est l'aménagement, la ligne esthétique, l'esprit, qui doit être en adéquation avec celle du LaM. C'est un investissement entre 100 000 et 150 000 €, d'où la durée de 5 ans qui semble une durée satisfaisante pour amortir.

Jérôme DESOMBRE : Je comprends. Merci.

Anne POSSOMPES : Nous aurions dû mieux détailler la note pour que vous compreniez mieux ce qui était déjà pris en charge. C'est un montant très élevé parce qu'il y a également tous ces équipements qui sont pris en charge par la Métropole.

Michel DELEPAUL : Effectivement, il faut le souligner, c'est un projet qui a eu l'aval de la Métropole à son plus haut niveau, par le Président. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je n'ai pas eu beaucoup de difficulté à le convaincre. La Métropole va investir de façon importante dans ce projet de restauration. Elle pense, comme nous, que c'est important pour la visibilité de notre établissement. Maintenant, il nous faut trouver le bon gestionnaire. L'idée est de faire de la restauration de qualité et nous serons très exigeants sur le concessionnaire. Il faut un concessionnaire qui soit à la hauteur de l'investissement que l'on fait, et surtout de la vision que l'on a pour cet espace de restauration. D'autres points, d'autres prises de parole ? Oui ?

Gonzague FLIPO : Le restaurant sera accessible par l'entrée principale du musée, c'est bien cela ? Cela sous-entend que le restaurant sera ouvert uniquement quand le musée sera ouvert ? Ou on peut imaginer que le restaurant soit ouvert en dehors pour plus d'attractivité. Le musée reste la pièce maîtresse. Le restaurant peut aussi être une nouvelle locomotive pour attirer un nouveau public, mais aussi pour le concessionnaire, s'il peut ouvrir à d'autres heures d'ouverture du musée. Je pose la question.

Sébastien FAUCON : Il est évident qu'on est dans cette optique de voir comment ce restaurant peut être moteur sur la période d'ouverture et pourrait exister en dehors de nos heures d'ouverture, peut-être pas sur toute la semaine car cela nécessiterait d'autres problématiques, mais au moins sur la fin de semaine et le week-end. En ce qui concerne le LaM, cela sous-tend une réflexion avec le futur concessionnaire sur la présence d'un agent de sécurité, puisqu'il n'y a pas d'entrée indépendante. L'entrée des visiteurs est la même que l'entrée d'un restaurant. On transite par le grand hall. Nous avons cette idée en tête, il faut que l'on voit comment cela peut se faire en pratique. Bien évidemment, c'est le modèle sur lequel nous voulons nous positionner.

Thierry BONTE : La salle du haut est très jolie. Est-ce qu'on peut considérer, dans le cadre de cette concession, que cela peut devenir aussi un espace de réception supplémentaire à l'auditorium, pour des conférences ou ce genre de choses ?

Sébastien FAUCON : Le restaurant actuel, qui était à l'arrière dans l'extension Gautrand, va être libéré. Il devient – comme disait Anne, le nom n'est pas très joli – un atelier polyvalent. Cette polyvalence est imaginée pour répondre aux questions de réception de public, possiblement en permettant aux équipes d'avoir un quatrième atelier pour accueillir nos publics, mais également, par sa position très connectée avec l'auditorium, de pouvoir proposer une offre de privatisation dans le cadre d'un séminaire. Cela nécessite également un aménagement qui est prévu pour avoir un espace traiteur dans cet espace. Pour répondre à la deuxième question, les privatisations avec le restaurant vont être une question très importante pour le concessionnaire. Ce sera à définir en fonction du rythme d'ouverture du musée. Cela concourt à l'attractivité pour nos visiteurs et le tissu entrepreneurial situé sur la Métropole et la Ville de Villeneuve d'Ascq.

Thierry BONTE : Ma remarque était une privatisation non alimentaire, pas de restauration, mais un espace de conférences.

Sébastien FAUCON : Là, on est dans un principe de concession à un restaurateur. On reste dans son activité et s'il y a privatisation, il peut s'inscrire dans l'activité du restaurateur. En revanche, c'est possible sur cet autre espace que j'évoquais, situé à l'arrière et connecté avec l'auditorium.

Charlotte MOREL : Je me permets de compléter parce que j'avais la charge de la création de la Gare Saint-Sauveur pour la Ville au tout début. Nous avons défini un quota de privatisations totales par la Ville en amont, nous l'avons mis dans l'appel d'offres. Pour 40 jours par an, la Ville peut privatiser l'espace, pour elle ou ses partenaires, sans utiliser le restaurant. Après, on privilégie quand même de faire appel à ce traiteur, mais on a un quota de l'espace dédié à la Ville, ici dédié au LaM. C'est un enjeu pour nous, cela nécessite de l'inscrire dans l'appel d'offres parce que ce sont des pertes sèches. Il y a deux jours par an où le site est fermé aux visiteurs à la Gare Saint-Sauveur.

Michel DELEPAUL : L'idée est d'avoir un concessionnaire qui soit attractif et rentable. On ne peut pas demander cet effort à un concessionnaire qui arrive pour monter un restaurant. D'autre part, on est dans un restaurant, dans un lieu avec des exigences d'hygiène, etc. Franchement, cela me paraît pratiquement impossible.

Thierry BONTE : Non mais je n'avais aucune demande. C'était juste une question. J'ai eu l'occasion d'organiser deux événements dans le cadre professionnel. Je voulais savoir si cela rentrerait dans le catalogue d'offres du musée. Je trouvais le lieu très joli, mais je comprends tout à fait les contraintes. L'objectif principal est d'accueillir un restaurateur qui va gagner sa vie et qui soit pérenne dans la concession.

Michel DELEPAUL : D'autres questions ? Oui ?

Peter MAENHOUT : On est dans une période un peu compliquée. Au regard du montant des travaux, pour le LaM par rapport au modèle économique, et pour le concessionnaire, cela représente quoi en termes de K€ ? C'est peut-être une des questions à travailler dans toutes ces réunions pour aborder la concession.

Anne POSSOMPES : Avant que ce restaurant se confirme, la Métropole avait lancé une étude de faisabilité. Dans le cadre de cette étude, les chiffres qui avaient été annoncés par le conseil étaient de l'ordre de 700 000 à 800 000 €. C'était basé sur un nombre de couverts à 80, et aujourd'hui, on est plutôt sur 140 couverts. Je pense qu'on peut espérer, pour le restaurant et la cafétéria, 800 000 € de chiffre d'affaires du concessionnaire. Maintenant, sur la redevance, nous imaginons une part fixe que le concessionnaire doit proposer, et un pourcentage. Cela fait partie de la phase de négociation. Sur la durée, nous n'avons pas résolu la question d'un point de vue juridique. Si la durée peut être négociée, cela peut devenir un levier de négociation avec le concessionnaire. Mais je pense que ces 800 000 € semblent plutôt corrects.

Michel DELEPAUL : D'autres questions ? Non. On peut passer au vote.

Michel Delepaul soumet au vote la création d'une commission pour le contrat de concession du restaurant ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Michel Delepaul soumet au vote la validation du projet de concession relative au restaurant ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Michel DELEPAUL : Je tiens à excuser Anne qui a dû s'absenter. Elle a une obligation liée à son activité pour le LaM. Elle avait demandé à partir avant la fin de la séance, ce que je lui ai accordé sans aucun problème. Le point suivant est la validation des propositions d'acquisition d'œuvres d'art. Sébastien, je te laisse la parole.

8 Validation de propositions d'acquisitions d'œuvres d'art (délibération)

Sébastien FAUCON : Nous avons cinq minutes pour les derniers points, donc je vais être rapide. Les propositions de dons ont suivi un parcours normal, à savoir la présentation en commission scientifique, la validation en commission scientifique régionale des acquisitions, et aujourd'hui, la validation par le Conseil d'administration. Cela concerne un ensemble de dons représentatifs des trois secteurs de collection : art moderne, art contemporain et art brut.

Ici, il s'agit d'un ensemble de sculptures de Camille Renault, qui s'inscrit dans le contexte des habitants paysagistes. Le musée conserve déjà des pièces de Camille Renault donnée par L'Aracine, si ma mémoire est bonne. Vous voyez ici qu'il est également représenté dans différentes collections françaises, notamment le Musée national d'art moderne et la collection d'art brut à Lausanne. Cet artiste autodidacte était collectionné par Dubuffet. Il s'inscrit pleinement dans les axes de recherche du LaM.

Également un ensemble de peintures et de dessins de Lionel Vinche, artiste autodidacte belge, qui a souhaité faire un don très important au LaM, retraçant sa carrière des années 60 à une période plus récente, notamment par le dessin (vous avez ici quelques exemples). C'est un ensemble assez étonnant, assez exceptionnel. C'est un artiste peu connu. Là, on est plutôt sur la question des marges artistiques, les marges de l'art contemporain d'un artiste très au fait de la création contemporaine, mais qui a été peu présenté tout au long de sa carrière. Aujourd'hui, l'âge avançant, il souhaite offrir une certaine pérennité à une partie de son œuvre.

Une proposition de don d'une sculpture de Mohamed Bourouissa, suite à l'exposition qui avait été présentée au musée, également couplée avec un achat, qui a déjà été présenté. Ici, vous

voyez une photographie de l'exposition présentée l'année dernière au LaM. Le don porte sur les fontes d'aluminium qui étaient présentées dans cette exposition. Cette exposition a été coproduite avec le Palais de Tokyo, d'ailleurs présentée au Palais de Tokyo début 2024.

S'agissant de la collection d'art moderne, le don d'un ensemble de jeux surréalistes. On retrouve les éminents protagonistes, André Breton, Dorothea Tanning, Michel Carrouges. Tous ne sont pas signés, mais on voit des principes qui, d'ailleurs, rejoignent ce que j'ai dit tout à l'heure sur les jeux de surréalisme, dans les cafés qu'on va mener. Ces jeux de l'esprit avec ces continuités-discontinuités dans le dessin. C'est une acquisition qu'on a pu présenter physiquement au Conseil scientifique et que je trouve assez étonnante pour faire le lien avec les œuvres picturales majeures et plus identifiées de la collection. C'est aussi faire référence à ces réunions en petits comités où les échanges faisaient émulation. Je suis ravi de faire entrer une œuvre de Dorothea Tanning dans la collection, je suis content de voir son nom apparaître aujourd'hui au sein de cette instance.

Pour terminer, deux photographies de Denise Bellon, qui datent de 1960 et qui viennent documenter un épisode de la vie du groupe surréaliste, qui fera également le lien avec les habitants paysagistes. Denise Bellon est également présente au Centre Pompidou. On est ravi d'enrichir ici la collection surréaliste avec un épisode peut-être moins connu de cette expérience artistique.

Michel DELEPAUL : Des demandes de prise de parole sur ces propositions ? Non. On peut passer au vote.

Michel Delepaul soumet au vote les propositions d'acquisitions d'œuvres d'art ; celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

Michel DELEPAUL : Point suivant, c'est un point important qui vient en écho avec ce que je disais en préambule de ce conseil d'administration.

Proposition de versement de la prime de partage de la valeur (définitive)

Michel DELEPAUL : Vous savez que le cadre de travail de l'équipe est bouleversé en raison des travaux et de la fermeture du musée. J'ai le souci, avec Anne et Sébastien, de reconnaître l'engagement des équipes et surtout la qualité du travail qu'elles déploient pour faire vivre le musée dans un contexte de travaux. Cela a entraîné des déménagements des équipes et des collections. Ce sont des travaux qui modifient, de façon substantielle, les conditions de travail de tous et cela bouleverse l'activité. En parallèle, il y a une programmation hors les murs et la préparation de la réouverture prévue en 2026 avec l'exposition Kandinsky. Les équipes réalisent un travail extraordinaire, qui n'est pas forcément connu, qui n'est pas forcément reconnu. Je pense qu'il était important qu'on puisse le dire, mais aussi, d'aller plus loin en reconnaissant leur investissement. Après discussion avec Anne et Sébastien, et sur proposition de Sébastien, j'ai donné mon accord pour proposer au Conseil d'administration de voter une prime exceptionnelle de 500 € maximum à chaque agent qui sera versée en 2025, à la clôture de l'exercice 2024. Il s'agit d'une prime de partage de la valeur. Versée en totalité pour tous les salariés en équivalent en temps plein et au pro-rata de leur présence au LaM pour ceux qui sont à temps partiel. Cette prime a un impact budgétaire, il faut quand même le dire. C'est un effort important. Vous l'avez vu à travers les débats que nous venons d'avoir sur les aspects budgétaires avec Anne. La prudence est de rigueur mais je pense qu'on peut faire cet effort de 22 800 € d'impact budgétaire sur nos finances. C'est important, au-delà de le dire, de montrer de façon concrète à chacune et à chacun de nos employés que nous reconnaissons leur investissement. Voilà la proposition qui vous est faite. Je la présente, je l'ai validée, mais la proposition vient de Sébastien et de Anne. Je vous la soumetts pour validation aujourd'hui. Y a-t-il des prises de parole ?

Peter MAENHOUT : Il me semble qu'en fonction des statuts, tout le monde n'a pas droit à cette prime ? Comment cela se passe pour les salariés les plus précaires ?

Sébastien FAUCON : Cette prime est versée à l'ensemble des salariés du LaM, elle est non imposable d'ailleurs. La seule personne exclue de cette prime, c'est moi, par la nature de mon contrat. Anne m'a bien confirmé qu'elle portait sur l'ensemble de l'équipe, quel que soit le statut, en détachement ou salarié.

Peter MAENHOUT : Pouvez-vous rappeler le statut des guides conférenciers ? En général, les guides conférenciers sont vacataires. Les vacataires ne sont pas compris dans cette prime.

Sébastien FAUCON : Les guides conférenciers ne sont pas vacataires au LaM. Je peux laisser Anne-Gaëlle et Ève prendre le relais.

Ève DOMINGOS : Je confirme, nous sommes sept guides conférenciers médiateurs au LaM, et nous sommes en CDI. Il y a des renforts ponctuels en CDD. Il n'y a pas de guides vacataires au LaM.

Michel DELEPAUL : Il s'agit bien de l'ensemble des salariés qui bénéficieront de la prime de partage de la valeur. Merci, Peter, de cette intervention qui a permis peut-être de clarifier aussi les choses. Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Michel Delepaul soumet au vote l'autorisation de versement de la prime de partage de la valeur ; celle-ci est adoptée à la majorité, une abstention.

10. Autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition des bâtiments (délibération)

Michel DELEPAUL : Il s'agit d'un avenant classique à une convention qui existe entre la Métropole et le LaM dans le cadre des travaux. Il vise à entériner une exonération temporaire du versement de la redevance due par le musée, du fait de l'impossibilité d'exercer normalement sa mission. Cela concerne la mise à disposition du LaM par la MEL d'un bâtiment modulaire sur la Plaine Canteleu, en lieu et place des espaces de travail qui sont inaccessibles du fait des travaux. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Non. On peut passer au vote.

Michel Delepaul soumet au vote l'autorisation de versement de la prime de partage de la valeur ; celle-ci est adoptée à la majorité.

Michel DELEPAUL : J'appuie sur l'accélérateur, je suis désolé, mais compte tenu de l'heure. Nous passons au point suivant. Je vais laisser Sébastien prendre la main.

11. Autorisation de signature d'un protocole d'accord transactionnel (délibération)

Michel DELEPAUL : Ce protocole est important. Il a déjà été évoqué en conseil d'administration. C'est un litige qui remonte à 2020 entre le GHU Sainte-Anne et le LaM. Un certain nombre de négociations ont été mises en place avec le LaM et Sébastien. L'idée est de trouver une porte de sortie pour tout le monde dans ce dossier. Je tenais à dire que cette solution amiable est satisfaisante pour tout le monde. C'est le reflet d'un travail important de Sébastien. Je le laisse présenter cette délibération.

Sébastien FAUCON : Je vais essayer de faire court, même si le sujet est assez complexe. Il implique deux autres acteurs que le LaM, à savoir le GHU - l'hôpital Saint-Anne et la Société

Française de Psychopathologie, d'Expression et d'Art-thérapie (SFPE). Le LaM a reçu en dépôt de la SFPE, il y a maintenant une dizaine d'années, environ 3 000 œuvres. Sur ces 3 000 œuvres, le GHU a demandé une reconnaissance en sa faveur de 800 d'entre elles. Le LaM a été attaqué par le GHU auprès du tribunal judiciaire de Paris. Une procédure en médiation a été ouverte. Nous avons beaucoup travaillé avec Anne depuis mon arrivée pour arriver à cet accord entre les trois conseils.

Dans cette affaire, le LaM avait adopté une position de neutralité, mais il est quand même dans son intérêt de faire en sorte que cette transaction aboutisse dans les meilleures conditions, dans la mesure où elle implique, par ricochet, deux musées de France : le MAHHSa, le Musée d'Art et d'Histoire de l'hôpital Sainte-Anne et le LaM, dépositaire de la SFPE. Il s'agissait d'un point extrêmement complexe, à savoir qui est propriétaire de collections collectées dans le milieu hospitalier. Le point de vue du GHU n'était pas forcément celui de la SFPE et d'ailleurs du LaM. Nous sommes arrivés à un accord transactionnel qui voit cet ensemble de 800 œuvres réparties avec 400 œuvres déposées au MAHHSa et 400 œuvres déposées au LaM, avec une reconnaissance non pas en pleine propriété, mais en co-dépositaire de la SFPE et du GHU. C'est important car ils reconnaissent mutuellement ne pas être propriétaires, mais dépositaires de ces œuvres collectées par des médecins dans le cadre de leurs fonctions ou en milieu hospitalier, et en faire dépôt à deux musées de France qui peuvent les conserver, les documenter, les enrichir, les prêter dans le respect des règles de conservation, mais également en s'inscrivant dans un contexte de recherche d'ayant-droit à court, moyen et long terme. Je trouve cette conclusion très importante pour les musées. Cela fait aussi avancer la question de l'éthique dont je parlais au début, sur notre responsabilité vis-à-vis de ces collections d'art brut et de leur statut. On en parlait avec la DRAC il y a quelques heures et au début de ce Conseil d'administration. C'est un sujet sur lequel le LaM a tout intérêt à s'enrichir et à se spécialiser. C'est un grand défi.

Michel DELEPAUL : Merci Sébastien. Encore une fois, je souligne l'implication de Sébastien dans ce dossier important. Cela concerne 800 œuvres revendiquées sur 3 000. Arriver à trouver un protocole d'accord transactionnel, c'était important pour tout le monde, pour Sainte-Anne et pour nous.

Sébastien FAUCON : Il est précisé que cet accord transactionnel exclut toute forme financière. Il est précisé que c'est aussi un abandon de toutes les poursuites passées et à venir. Le GHU abandonne sa demande en recouvrement des frais qu'il a déjà engagés. Pour nous, c'est aussi un soulagement. Nous avons déjà engagé beaucoup de frais sur cette opération, donc il s'agit de clore ce chapitre et d'entamer une nouvelle relation avec ce partenaire important au niveau national, qu'est le MAHHSa.

Michel DELEPAUL : Très franchement, Sébastien Delot m'avait évoqué le sujet, je le voyais mal parti. Il y avait une situation de blocage avec Sébastien Delot et Sainte-Anne, pour des raisons diverses et variées, qui ne sont liées ni à Sainte-Anne, ni à Sébastien Delot. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Dans ce type de transaction, c'est toujours très long et très compliqué à discuter. Sébastien a repris le dossier à bras-le-corps, et on y est arrivé. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet Non ? On peut passer au vote.

Michel Delepaul soumet au vote l'autorisation de signature d'un protocole d'accord transactionnel ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Michel DELEPAUL : Merci. Nous arrivons au dernier point. Je donne la parole à Sébastien, si tu peux faire rapidement.

12. Présentation du bilan des expositions Margda Merz et Guy Brunet. (point d'information)

Sébastien FAUCON : Je vais aller très vite. Nous avons clôturé ces deux expositions et la présentation du film de Wael Shawky. Je vous donne quelques chiffres clés sur la période. Je l'ai dit en introduction, on a accueilli 100 551 visiteurs, soit une moyenne journalière de 431 visiteurs ; dont 46 973 s'inscrivent dans des actions de médiation. Sur la même période, on a eu 1 042 retombées presse, un très bon chiffre sur une année quasiment amputée d'un trimestre.

Je ne reviendrai pas sur les expositions, mais elles étaient représentatives des axes de travail du LaM. Guy Brunet pour les problématiques liées à l'art brut, avec de très bons retours de la presse qui a découvert ce projet. Marisa Merz, première grande rétrospective après le décès de cette artiste incontournable, qui nous a malheureusement quittés en 2019. C'était la première grande exposition consacrée à cette artiste depuis sa rétrospective au Centre Pompidou en 1994. C'était un beau moment de revoir cette artiste d'une grande justesse que vous pouvez retrouver actuellement à la Bourse du commerce à Paris dans l'exposition consacrée à l'Arte Povera. Wael Shawky, artiste mis en lumière à la dernière Biennale de Venise, avec ici la co-production d'un film avec le parc archéologique de Pompéi. Nous travaillons actuellement à un ouvrage autour de ce magnifique projet avec les éditions Xavier Barral. L'ouvrage devait sortir à l'automne, mais il est un peu décalé, donc nous l'attendons pour le début de l'année prochaine. Il continuera à faire vivre ce magnifique film, fresque assez envoûtante pour nos publics. Je vous informe de quelques propositions hors les murs qui ont eu lieu cette année, comme ici en Belgique, à Menin, un projet de l'établissement piloté entre Savine Faupin et Benoit Villain. 2 750 visiteurs. Ensuite, l'Été olympique, durant tout l'été, un grand moment, avec le Bal populaire qui a connu une augmentation de fréquentation de +9 % par rapport à l'année dernière. Un cinéma en plein air, malheureusement un peu contrarié par les conditions climatiques, malgré cette jolie proposition choisie par le public de visionner *Les Chariots de feu*, qui s'inscrivait dans cette idée de l'Été olympique, mais qui a dû être repliée en interne, donc un peu moins visible. La *Fête de chantier*, dont on sort et qui nous a un tout petit peu rincés puisque c'était une journée entière de 15 h 00 à 23 h 00. Nous avons accueilli 1 210 visiteurs, avec un focus sur l'après-midi (de 15 h 00 à 18 h 00, on a accueilli plus de 800 personnes, un public familial). Et en soirée, un temps dédié avec de grandes vidéoprojections, en format de XXL, des artistes invités, et quelques performances qui sont venues émailler la soirée. Vous voyez ici en haut à gauche, nos plus jeunes visiteurs peinturlurer nos murs, un résultat assez bluffant. Je crois qu'il faudrait qu'on fasse des photos de cette salle qu'on va repeindre malheureusement, mais c'était un très beau moment pour les petits et les grands qui ont pu s'amuser à peindre sur les murs d'un musée.

Je passe rapidement sur les chiffres de médiation, vous les avez en tête. On voit sur la période qu'on a pu augmenter sur les groupes par rapport à l'année passée, mais on a été un peu plus en décroissance sur la médiation individuelle. Il faudra qu'on analyse un peu plus finement les raisons, mais en règle générale, les choses se recalibrent et on arrive toujours à une stabilisation globale. La fréquentation reste très stable. Au bilan scolaire, le secteur scolaire est le cœur du réacteur de notre activité et représente plus de 59 % de la fréquentation des groupes. Dans le cadre du séminaire, on va aussi regarder comment on peut aller chercher d'autres publics, tout en conservant cette priorité de la transmission et d'éducation. Ici, vous avez quelques exemples de projets réalisés dans le secteur scolaire, que ce soit les *Balades imaginaires*, les classes artistiques, ou l'exposition *École buissonnière* avec la ville de Villeneuve d'Ascq.

Je reviens sur la communication, et les retombées presse. On est sur une stabilisation. Nous avons connu une belle couverture sur l'exposition Marisa Merz. Nous avons eu de très bons retours sur cette exposition. Et également sur Guy Brunet, qui était peut-être moins attendu parce que les journalistes venaient pour Marisa Merz, mais ils ont découvert Guy Brunet et écrit sur lui. C'était très enrichissant et les retours étaient extrêmement positifs sur cette exposition. L'anniversaire 2023 a suscité un peu plus de retombées, avec de très bonnes retombées presse, dans la même épure que 2022. On suit donc une progression assez importante et soutenue malgré notre fermeture anticipée. Quelques partenariats ciblés dans le cadre de l'exposition Marisa Merz : on peut citer la C'Art, qui est toujours un relais pour le LaM et un réseau dans

lequel on s'inscrit pleinement. Et puis, bien évidemment, Arte, qui a diffusé des spots coup de cœur sur cette exposition. Ilévia également.

Concernant le bilan de fréquentation, j'en ai déjà beaucoup parlé. Comme je l'ai dit, on est à moins 16 % par rapport à 2023, c'est normal, avec un trimestre quasiment amputé, mais on est au-dessus de notre objectif initial (+ 14%). Cela montre qu'on avait essayé d'être assez prudent sur cet objectif et on ne peut que se réjouir d'avoir dépassé cette norme. La répartition des visiteurs, entre la France et les étrangers : 15 % d'étrangers sur l'année, on est un peu au-dessus du pourcentage habituel. Les expositions Marisa Merz et Anselm Kiefer ont été assez attractives pour les publics belges. Et, on voit toujours un rayonnement métropolitain : 42 % de nos visiteurs sont habitants de la Métropole. On note aussi une petite stabilisation sur les étudiants, un public qu'on aimerait fidéliser également. Je pense qu'on a un travail à mener sur le public étudiant et sur les visiteurs de moins de 25 ans. Mais c'est à peu près le cas de tous les musées qui ont souvent ces publics à aller chercher, qui ne sont pas forcément captifs de premier abord.

Michel DELEPAUL : Merci Sébastien.

13. Information sur les derniers marchés passés (point d'information)

Michel DELEPAUL : Le point suivant concerne les derniers marchés. Je pense que vous les avez eus avec la convocation. Y a-t-il des remarques sur ces derniers marchés ? Non. C'est aussi un point d'information.

14. Questions diverses

Michel DELEPAUL : Nous arrivons à la fin du conseil d'administration, sauf si quelqu'un a quelque chose à dire. Je voudrais vous rappeler quelques dates phares : prochainement, la présentation hors les murs ; le 4 novembre, je me rendrai avec beaucoup plaisir à la rencontre du personnel. Et puis, le prochain Conseil d'administration aura lieu ici à la Métropole le 17 décembre.

Maria Ines RODRIGUEZ : C'est mon premier conseil d'administration et je voulais juste saluer le travail de Sébastien. En peu de temps, c'est impressionnant tout ce qu'il a réussi à faire avec son équipe. Je salue aussi l'équipe parce que l'étape qui vient va être longue, dure, mais elle va être vraiment très intéressante au niveau des publics. Félicitations.

Michel DELEPAUL : Merci. Des félicitations auxquelles je m'associe sans problème. D'autres prises de parole dans les questions diverses ?

Il ne me reste qu'à vous remercier, vous souhaiter un bon appétit. Désolé d'avoir décalé le timing, mais nous avons un Conseil d'administration dense et il fallait le faire sérieusement. Merci à chacun d'entre vous. Je vous donne rendez-vous le 17 décembre à la Métropole pour le prochain Conseil d'administration.

Michel DELEPAUL
Président du Conseil d'administration du LaM





Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-04-03

Budget primitif 2025

Délibération n° 2024-04-03 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012 portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

L'EPCC LaM souhaite procéder au vote du budget primitif 2025 afin d'engager régulièrement ses dépenses.

Vu la proposition de budget primitif jointe en annexe,

Il est proposé au Conseil d'administration de voter par chapitre le budget primitif 2025 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :

7 025 869,29€ en section de fonctionnement

336 000€ en section d'investissement

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de voter par chapitre le budget primitif 2025 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :

7 025 869,29€ en section de fonctionnement
336 000€ en section d'investissement

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 17 décembre 2024

Le président du Conseil d'administration du LaM
Michel DELEPAUL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Delepaul', written over a faint blue circular stamp.



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-04-02

Décision modificative n°3 2024

Délibération n°2024-04-02 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au Conseil d'administration de voter la décision modificative n°3 du budget 2024 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes qui modifient les chapitres suivants :

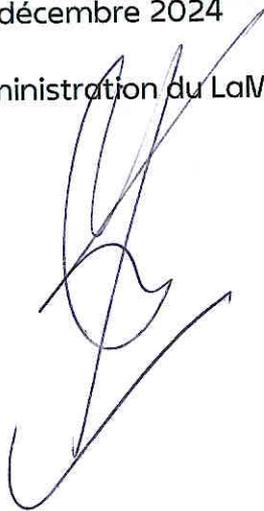
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Chapitre 042 (68) Dotations aux amortissements : -1 423,17€ Dotations aux provisions pour charges (68) + 44 510,76€ Chapitre 022 : -43 087,59€	
Investissement	Chapitre 21 immobilisations corporelles : + 25 659,14€ Chapitre 020 (dépenses imprévues) : - 27 082,31€	Chapitre 040 (28) (opérations d'ordre de transfert entre sections) : - 1 423,17€
TOTAL	-1 423,17€	- 1 423,17€

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de voter la décision modificative n°3 du budget 2024 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes qui modifient les chapitres ci-dessus présentés.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 17 décembre 2024

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Delepaul', written over the printed name of the president of the council.

LaM

Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-04-05

Validation des propositions d'acquisitions
d'œuvres d'art

Délibération n°2024-04-05 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur
fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC
LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts, il est prévu que le conseil d'administration
délibère sur les propositions de dons et d'acquisitions d'œuvres faites par l'EPCC LaM à
la Métropole Européenne de Lille.

Conformément à l'article 12 des statuts, le conseil scientifique et culturel est consulté
préalablement sur tout projet de dons et d'acquisitions d'œuvres et d'objets d'art.

Le Conseil scientifique et culturel a été consulté et a émis un avis favorable sur les
propositions de dons des œuvres d'art détaillées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver
les propositions de dons des œuvres d'art détaillées en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 17 décembre 2024.

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul





Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-04-01 Validation du procès-verbal de la séance du Conseil
d'administration du 15 octobre 2024

Délibération n°2024-04-01 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur
fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter le procès-verbal de la séance du
Conseil d'administration de l'EPCC LaM du 15 octobre 2024 joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter le
procès-verbal de la séance du Conseil d'administration de l'EPCC LaM du 15 octobre
2024 joint en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 17 décembre 2024

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-04-04 Modification du tableau des emplois permanents

Délibération n° 2024-04-04 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9.9 des statuts de l'EPCC LaM,

Il est proposé au Conseil d'administration de modifier la liste des emplois permanents établie comme suit :

- 1 Directeur-conservateur
- 1 Assistante de direction et du service conservation
- 2 Conservateurs
- 1 Attaché de conservation
- 1 Responsable de collection – Art contemporain
- 1 Responsable de la programmation culturelle
- 1 Commissaire d'expositions, en charge de la coordination de la conservation
- 3 Régisseurs d'œuvres
- 1 Responsable de la bibliothèque
- 1 Documentaliste
- 1 Photographe en charge de la photothèque
- 1 Responsable du service développement des publics
- 1 Chargé du développement des publics
- 1 Responsable de la médiation et de l'enseignement supérieur
- 1 Responsable de la diversité et de l'inclusion
- 1 Responsable de l'accueil des publics et du marketing

- 1 Responsable du service communication et développement des ressources
- 1 Chargé de communication
- 1 Chargé des relations média et relations publiques
- 1 Chargé de la communication digitale
- 1 Responsable bâtiment
- 1 Responsable sécurité et hygiène
- 1 Responsable du service de la production
- 1 Responsable scénographie et technique
- 4 Techniciens
- 1 Régisseur audiovisuel
- 1 Chargé du graphisme et de la signalétique
- 1 Secrétaire général
- 1 Chargé des projets transversaux
- 1 Responsable RH et juridique
- 1 Adjoint au comptable public
- 1 Responsable des dépenses
- 0,5 Responsable des recettes et de l'investissement
- 0,5 Responsable informatique et réseaux
- 1 Assistant administratif
- 7 Guides médiateurs
- 2 Chargés des réservations
- 3 Chargés d'accueil

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter la modification du tableau des emplois permanents.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 17 décembre 2024

Le président du Conseil d'administration du LaM
Michel DELEPAUL

LaM

Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-04-06

Modification des tarifs du musée

Délibération n°2024-04-06 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (modifiée par la loi n° 93-1420 du 31 décembre 1993),

Afin de permettre à l'EPCC LaM d'encaisser régulièrement ses recettes et conformément à l'Instruction M4 et au Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que le Conseil d'administration vote les tarifs du droit d'entrée et des prestations scientifiques, culturelles et pédagogiques.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 17 décembre 2024

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL

